



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

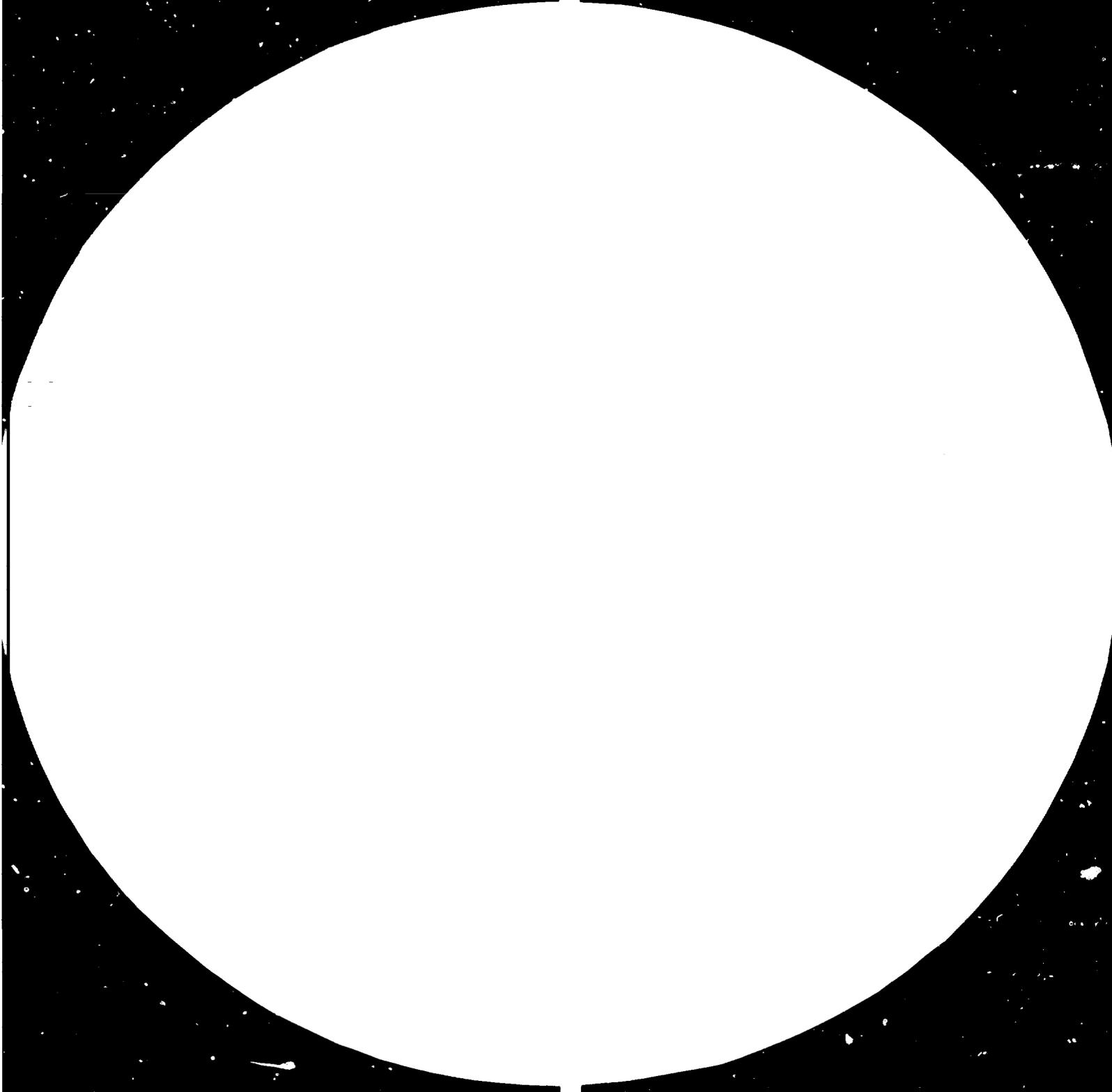
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





36

40



Microcopy Research Corp., 300 N. Zeeb Road
Ann Arbor, Michigan 48106

10553

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE
UNIDO/PC.7
5 mai 1981
Original : FRANCAIS

REUNION DE SOLIDARITE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE EN VUE
DE COOPERER AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE LA REPUELIQUE DE HAUTE-VOLTA*

PROPOSITIONS DE PROJETS

Ouagadougou (Haute-Volta), 22-25 septembre 1981

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.81-24718

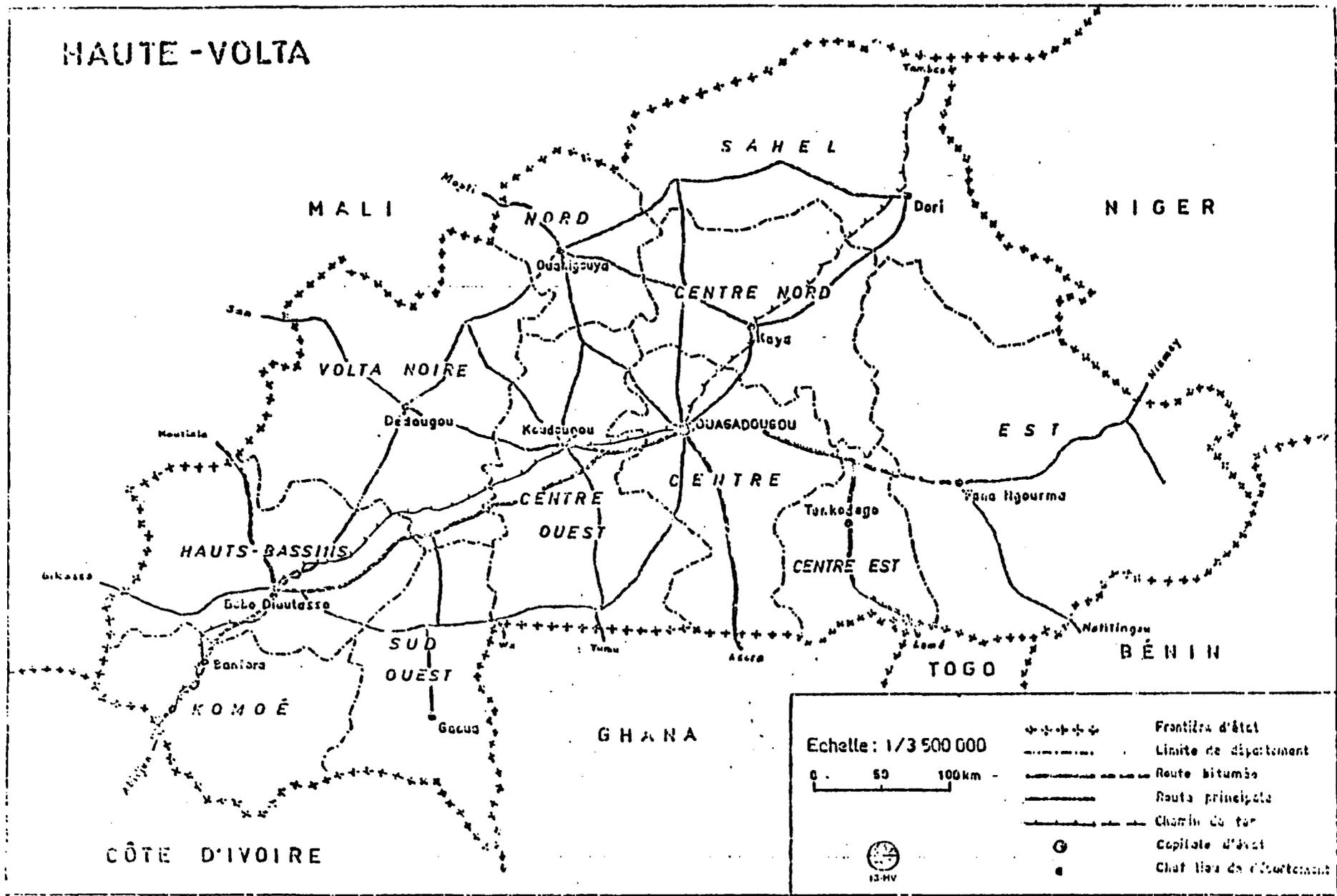
TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>Première partie</u> : Généralités sur la Haute-Volta	6
I. Présentation de la Haute-Volta	6
II. Organisation administrative	6
III. Economie	6
<u>Deuxième partie</u> : Problèmes d'industrialisation de la Haute-Volta	10
I. Les problèmes d'infrastructures physiques	11
II. Les problèmes de ressources	12
III. Les problèmes financiers	13
<u>Troisième partie</u> : La politique industrielle	14
I. La politique industrielle pendant la période coloniale	14
II. La politique industrielle après l'indépendance	14
III. Les moyens de la politique industrielle	16
IV. Les perspectives	17
<u>Quatrième partie</u> : Les conditions d'investissements	18
I. Régime de droit commun	18
II. Les régimes privilégiés	19
III. Présentation et constitution du dossier de demande d'agrément à un régime du Code des investissements	22
IV. Application du Code des investissements	23

	<u>Page</u>
<u>CINQUIEME PARTIE: Les projets</u>	
1. Création d'une plantation centrale de tomates	24
2. Implantation d'une unité de déshydratation d'oignons	26
3. Installation d'un complexe agro-industriel pour la production et la transformation du maïs en Haute-Volta	28
4. Installation d'une usine de fabrication de Malt en Haute-Volta (Malterie)	30
5. Installation de rizeries en Haute-Volta	32
6. Fabrication d'aliments pour gros bétail	34
7. Fabrication de beurre de karité	36
8. Complexe Oléicole	37
9. Complexe Sucrier du Sourou	39
10. Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière	41
11. Etudes des calcaires dolomitiques de l'Ouest-Volta en vue de leur utilisation pour la production de chaux hautement hydraulique (ciment naturel)	42
12. Formation du personnel nécessaire à la mine de Tambou et au projet de cimenterie	44
13. Broyage et concassage de granite	46
14. Installation de deux fabriques de briques stabilisées	47
15. Usine de fabrication de panneaux de particules	48
16. Fabrication de matériaux de construction et autres articles - Assistance à l'IVP (Industrie Voltaïque de Polyester)	50
17. Phosphatage de fond	52
18. Usine pilote de pesticides	54
19. Fabrication de matériel de biogaz	56
20. Création d'une industrie solaire en Haute-Volta	58

	<u>Page</u>
21. Accumulateurs électriques pour automobiles et téléphones	60
22. Etablissement d'une usine de fabrication de boîtes en fer blanc pour conserves alimentaires et produits industriels liquides	62
23. Fabrication d'articles de ménage en tôle galvanisée, en aluminium profilé et en tôle ondulée (extension de Voltaïque de Métal)	64
24. Extension de la cartonnerie du PAPEC (Société Africaine de Production d'Articles en Papier et d'Emballages Carton)	66
25. Installation d'une usine de production d'emballage en carton ondulé	68
26. Fabrication semi-industrielle de récipients en verre	70
27. Embouteillage d'eau de source	72
28. Fabrication de stylos à bille	74
29. Création d'un centre de normalisation et de contrôle de qualité	75

HAUTE-VOLTA



/-/ AUTE - (/ OLTA

République indépendante	depuis le 5 août 1960
Superficie	274 200 km ²
Population	6 218 934 habitants (1980)
Densité	23 habitants/km ²
Taux de croissance de la population	2,06 %
PIB (prix courants en 1980)	248 800 000 000 F.CFA (4976 millions FF)
PIB par habitant (prix courants en 1980)	40 000 F.CFA (800 FF)
Revenu par habitant	32 000 F.CFA (640 FF)
Balance commerciale (1979)	-47 676 400 000 F.CFA (- 953,520 000 FF)
Taux d'inflation (1980)	12 %
Salaires horaires d'un ouvrier	79 F.CFA (1,58 FF)
Déficit alimentaire	93 700 tonnes
Monnaie	1 F.CFA = 0,02 FF. (parité fixe)

Principales villes	• Ouagadougou, la capitale
	• Bobo-Dioulasso
	• Koudougou
	• Ouahigouya
	• Banfora.

1ère partie : G E N E R A L I T E S SUR LA H A U T E - V O L T A

I. PRESENTATION DE LA HAUTE-VOLTA

Située en Afrique Occidentale au Centre de la Boucle du Fleuve Niger, la Haute-Volta s'étale sur 274 200 km² et est limitée au Nord-Est par la République du Niger, au Sud par les Républiques de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Bénin et du Togo, au Nord-Ouest par la République du Mali.

Ancienne colonie française, la Haute-Volta était rattachée en 1904 à la colonie du Haut-Sénégal-Niger, elle devint colonie en 1919, fut morcelée en 1932 entre le Soudan (actuel Mali), le Niger et la Côte d'Ivoire et ne recouvra son autonomie et ses frontières qu'en 1947. Enfin, elle accéda à l'indépendance le 5 août 1960.

Enclavée par ces six pays (Mali, Côte d'Ivoire, Niger, Togo, Bénin, Ghana), la Haute-Volta est une immense plaine de 400 m d'altitude dont la seule artère vitale est le chemin de fer Abidjan-Niger qui relie la capitale Ouagadougou à la Côte Atlantique distante de plus de 1 000 kmS.

La situation géographique de la Haute-Volta permet de la classer dans la zone de climat soudanien, (exception faite du Nord du pays qui constitue une sous-zone sahélienne), caractérisé par l'alternance d'une saison sèche de novembre à juin et d'une saison de pluies de juin à octobre. Les températures varient de 17°C à 41°C selon les saisons et la pluviosité moyenne annuelle, de l'ordre de 1 400 mm dans l'extrême Sud-Ouest, ne dépasse pas 500 mm dans l'extrême Nord, les mois les plus arrosés étant juillet, août, septembre.

La population estimée à 6 218 934 habitant en 1980 (soit une densité de 23 habitants/km²) est constituée d'une soixantaine d'ethnies et est inégalement répartie. Les taux d'accroissement est estimé à 2,06 %. C'est une population essentiellement rurale caractérisée par un exode massif vers les centres urbains (principalement Ouagadougou, Bobo-Dioulasso) et par l'émigration vers les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana.

II. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour mieux rapprocher l'administration des administrés sont intervenue en 1974 une réorganisation administrative qui divise le pays en onze (11) départements d'inégale importance. Ils se subdivisent en sous-préfectures, puis en arrondissements et enfin en villages.

Pays essentiellement agricole, la Haute-Volta a su mettre en place des structures pour promouvoir le secteur agricole. C'est ainsi que furent créés les organismes régionaux de développement (ORD) dont le rôle est surtout d'encadrer les paysans pour une meilleure application et une vulgarisation des méthodes modernes culturales. Leur ressort territorial d'intervention coïncide avec le territoire des départements.

III. ECONOMIE

Considérée par le colonisateur comme le réservoir de main-d'œuvre pour les pays voisins, la Haute-Volta n'a pas bénéficié de la même attention du colonisateur que les autres pays voisins. Laisée à elle-même, elle s'est efforcée d'organiser son économie.

1. Agriculture et élevage

L'économie de la Haute-Volta est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage qui constituent les principales priorités des autorités.

L'agriculture, dominée par la nécessité de satisfaire les besoins alimentaires du pays, est caractérisée par les cultures vivrières (riz, maïs, sorgho, mil) qui occupent la grande majorité des terres cultivables. Les cultures de rente n'occupent jamais plus du quart des surfaces cultivables.

Malgré tous les efforts en faveur du monde rural, l'agriculture demeure très dépendante des aléas climatiques et le déficit alimentaire persiste comme en témoigne le tableau ci-après :

Evolution de la production céréalière (1)

Années production (tonnes)	1978	1979	1980
Mil	404 191,60	430 516,02	
Maïs	101 132,20	104 460,82	
Riz	31 505,90	609 971,16	
Sorgho	620 082,10	609 971,16	
Total	1 156 910,80	1 196 330	1 019 700
Déficit alimentaire	- 52 000	-18 000	- 93 700

(1) Il s'agit d'une estimation

Source : Direction des Services Agricoles.

Une expansion soutenue des cultures de rente (coton, arachides, sésame, etc...) dans les zones relativement plus fertiles de l'Ouest constitue pour la Haute-Volta une source de rentrées des devises. Ces cultures subissent les aléas climatiques et leur production ne cesse de baisser : exemple

	<u>1977</u>	<u>1978</u>
Coton	63 150 tonnes	57 779 T
Arachides	88 000 tonnes	70 136 T

Quant à l'élevage, deuxième source des rentrées des devises après l'agriculture, il se relève petit-à-petit de la dure sécheresse de 1975. Comme en témoignent les chiffres ci-après :

Estimations et Projection des effectifs du cheptel (2)

Années production	1978	1979	1980	1981
Bovins	2 553 000	2 706 000	2 760 000	2 815 000
Ovins	1 748 000	1 800 000	1 855 000	1 910 000
Caprins	2 623 000	2 701 000	2 878 200	2 866 000
Porcins	164 000	169 000	174 000	179 000
Volailles	10 612 000	10 824 000	11 041 000	11 262 000

(2) Source : Direction de l'Elevage

2. L'infrastructure routière

Pays continental, la Haute-Volta intensifie l'amélioration de son réseau routier pour son désenclavement notamment par la bitumage des routes la reliant aux pays voisins.

L'ensemble du réseau routier comprend :

- 4 606 kms de routes nationale.
- 1 744 kms de routes départementales
- 2 364 kms de routes rurales.

Malgré tous les efforts déployés jusqu'à-là, les routes bitumées ne représentent que 858 kms (Ouaga-frontière Côte d'Ivoire, Ouaga-frontière Ghana, Ouaga-frontière Togo ; Bobo-Dioulasso-frontière Mali).

Mais l'artère vitale du pays demeure le chemin de fer qui relie Ouagadougou à Abidjan sur une longueur de 1 145 km dont 517 km en Haute-Volta.

3. L'industrie

La politique industrielle de la Haute-Volta est essentiellement axée sur l'emploi des matières premières locales et sur l'auto-suffisance alimentaire. Sur une cinquantaine d'entreprises industrielles en activité, on dénombre 28 entreprises alimentaires et textiles qui représentent en 1979 : 88 % des investissements.

La réouverture de la mine d'or de Poura est un grand espoir pour le pays pour équilibrer sa balance commerciale. La mise en valeur du gisement de manganèse de Tambao et les projets de cimenterie permettront au pays de prendre un nouvel élan dans sa politique d'industrialisation et d'augmenter son PIB.

Mais le grand handicap demeure l'énergie qui entraîne d'énormes sorties de devises pour l'achat des hydrocarbures.

Le tableau, ci-après, présente les principaux indicateurs économiques concernant le pays :

Indicateurs économiques (en millions F.C.F.A.F.F) (3)

	1976	1977	1978	1979	1980 estimation
PIB (prix courants)	138 245 (2 764, 9)	168 136 (3 362,72)	186 425 (3 728, 5)	-	248 800 (4 976)
PIB (prix courants de 1970)	89 518 (1 790,36)	87 411 (1 748,22)	89 256 (1 785,12)	-	-
PIB par habitant (prix courants)	24 026 (480,37)	28 631 (572,6)	31 105 (622,10)	-	40 006 (800)
Revenu par habitant					32 000 (640)
Salaire horaire d'un ouvrier (SMIC)				79 (1,58)	
Taux d'inflation				8,69%	12,5

(3) Sources : I.N.S.D.

4. Le Commerce

La Haute-Volta mène une politique de diversification des voies d'accès commerciales tant pour l'importation que pour l'exportation, de promotion des petites entreprises commerciales voltaïques,

Le Commerce extérieur est caractérisé par un déficit croissant de la balance commerciale. Cependant, le taux de couverture des importations par les exportations qui était de 18,6 % en 1978 est passé à 25,4 % en 1979.

Le tableau, ci-après, donne une idée de l'évolution de la balance commerciale.

Balance commerciale (en millions F.C.F.A./F.F) (4)

	1977	1978	1979
Exportations (F.O.B.)	13 613,8 (272,27)	9 524 (190,48)	10 239,7 (324,7)
Importations (C.A.F.)	51 356,4 (1 027,12)	51 083,3 (1 021,6)	63 916,1 (1 278,3)
Balance commerciale	-377742,6 (-754,8)	-41 559,3 (-831,18)	-47 676,4 (-953,52)

(4) Sources : Direction du Commerce Extérieur.

L'essentiel des exportations voltaïques est constitué par les animaux vivants, les arachides, peaux, coton, etc... Cette situation confirme la vocation agricole et pastorale du pays et justifie les efforts déployés en faveur du monde rural.

Le tableau, ci-après, donne les principaux produits exportés :

Principaux produits exportés (en tonnes et en millions de F.CFA / Francs français) (5)

	1977		1978		1979	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Coton-fibre	116 836	6 393 (127,8)	114 926	13 913 (78,26)	119 593	5706 (114,9)
Animaux vivants		3 949,17 (78,9)	3 536,66	3 536,66 (70,72)		4231,7 (85,6)
Amandes de karité	30 612,8	1 304,9 (26,098)	21 515,7	908,10 (18,16)	23 694,4	1107 (223)
Huile de karité	1 084,7	226,8 (4,53)	1 625,16	317,23 (6,34)	1 367,7	350,9 (7,21)
Sésame	3 024,24	257,35 (5,14)	1 521,6	171,565 (1,43)	9 337	17109 (14,2)
Peaux brutes	336	459,094 (9,18)	1 047	850,8 (16,6)	1 240	945,24 (18,9)

(5) Source : Direction du Commerce Extérieur

A l'heure actuelle, la Haute-Volta, malgré ses efforts pour sortir de l'enclavement, est confrontée à des problèmes aussi bien physiques que structurels qui constituent un frein à son industrialisation.

2ème partie : PROBLEMES D'INDUSTRIALISATION DE LA HAUTE-VOLTA

Le développement industriel est une exigence de l'époque. Chaque pays petit ou grand doit oeuvrer pour développer son infrastructure industrielle. Seulement l'industrialisation ne se fait pas sans problèmes surtout s'il s'agit de l'industrialisation d'un pays sous-développé comme la Haute-Volta. Si les pays sous-développés ont pratiquement les mêmes problèmes, il n'en demeure pas moins que chaque pays a ses spécificités.

Les problèmes que rencontre la Haute-Volta dans le processus de son industrialisation sont multiples et il est difficile de les traiter tous dans le présent document. Néanmoins nous essaierons d'évoquer les plus significatifs. Ces problèmes, nous les répartissons en trois grands groupes :

- les problèmes d'infrastructures physiques,
- les problèmes des ressources naturelles,
- les problèmes financiers.

I. Les problèmes d'infrastructures physiques

Les infrastructures physiques jouent un rôle très important dans le processus d'industrialisation des pays. Elles sont constituées essentiellement par les voies de communication : les routes, les voies ferrées, les voies d'eau, le transport aérien....

1°) Les voies d'eau

La Haute-Volta de par sa continentalité n'a pas de voies maritimes; aussi pour le transport de ses marchandises fait-elle appel essentiellement aux ports d'Abidjan et de Lomé.

Les fleuves qui baignent le pays ne sont pas adaptés au transport fluvial et ce pour plusieurs raisons :

- aucun fleuve n'est aménagé pour le transport ;
- à part la Volta Noire, les fleuves sont pratiquement à sec pendant une bonne période de l'année. .

Ainsi la Haute-Volta est privée de l'un des moyens de transport les moins chers, ce qui l'oblige à se tourner vers d'autres possibilités.

2°) Le transport ferroviaire

La Haute-Volta ne dispose pas à proprement parlé d'un réseau ferroviaire. Une seule ligne de chemin de fer à voie unique relie Ouagadougou à Abidjan et constitue ainsi la plus sûre voie d'accès du pays à la mer. Cette voie ferrée mesure 1 145 km dont 517 en Haute-Volta.

L'extension du réseau est prévue mais elle est conditionnée par la mise en valeur des ressources minières du pays. Cette extension prévoit :

- la liaison Ouagadougou-Tambao (349 km) en vue de l'exploitation du minerai de manganèse ;
- le prolongement de cette première ligne depuis Tambao jusqu'à Ansango au Mali sur la rive gauche du Niger où se trouve un autre gisement de minerai de manganèse. La ligne aura 110 ou 130 km selon qu'elle franchira ou non le Niger ;
- l'embranchement sur la ligne Ouagadougou-Tambao pourrait être envisagé à Dori pour aller en direction de Téma et Niamey (245 km);
- une ligne Lomé-Niamey qui pénétrerait en Haute-Volta dans la région de Pana et desservirait au passage les zones phosphatées d'Arli et Kodjari ;
- enfin dans l'hypothèse de la construction de la précédente ligne, une liaison Ouagadougou-Pana permettrait de doter notre pays d'une seconde voie d'accès à la mer.

3°) Les transports routiers

La longueur totale du réseau routier est de 8 714 km dont 2 437 km de routes non classées et 5 325 km de chemins ruraux.

On distingue :

- 19 routes nationales (4 606 km dont 858 km revêtus)
- 18 routes départementales (1 744 km)
- 39 routes régionales (2 364 km).

Comme on le constate, la longueur totale du réseau routier est assez importante mais la qualité des routes laisse à désirer. Seuls quelques grands axes bitumés, présentent un intérêt sur le plan des communications internationales : ce sont :

- l'axe Ouagadougou - Pô - frontière avec le Ghana : 163 km
- l'axe Ouagadougou - Koupéla - Bitou - frontière avec le Togo
228 km;
- l'axe Bobo-Dioulasso - Faramana-Frontière avec le Mali: 118 km.

A ces axes s'ajoute un réseau interne très peu développé.

En conclusion on peut dire que la Haute-Volta connaît une insuffisance de moyens de transport. Cette insuffisance constitue un goulot d'étranglement sévère pour l'alimentation des entreprises en matières premières et le transport des produits exportés. De nombreuses entreprises se sont trouvées périodiquement à cours de matières premières et ont été obligées d'interrompre leur production, souvent pendant plusieurs semaines à cause des retards constatés dans le transport ferroviaire entre Abidjan et le pays. Cet état de fait oblige les industries à financer à grands frais des stocks de sécurité, ce qui alourdit leurs fonds de roulement.

4°) Les zones industrielles

Il existe actuellement deux zones industrielles à Ouagadougou et une zone industrielle à Bobo-Dioulasso. Le problème qui se pose à ce niveau est de trouver le financement pour la viabilisation des zones afin de mettre à la disposition des promoteurs. Une infrastructure appropriée d'accueil des unités industrielles.

II. Les problèmes de ressources

Nous aborderons essentiellement dans ce chapitre le problème des matières premières, le problème énergétique et les ressources humaines.

La Haute-Volta ne dispose pas assez de matières premières. Celles-ci ne représentent en effet que 14 % des matières premières traitées par les industries locales. Les industries mécaniques, métalliques et électriques, de même que les industries chimiques dépendent entièrement de l'extérieur.

Les quelques ressources minières dont dispose le pays ne sont pas encore exploitées. Leur exploitation pose un certain nombre de problèmes :

- l'exploitation du manganèse est conditionnée par la construction de la ligne de chemin de fer Ouagadougou-Tambac dont le financement n'est pas entièrement acquis ;

- le phosphate se trouve dans une région enclavée ne disposant presque pas d'infrastructure routière;
- l'exploitation du calcaire qui se trouve dans le sahel dépend également de la ligne de chemin de fer Ouagadougou-Tambao.

Ainsi on peut dire qu'en dehors de ces quelques gisements le pays ne possède pas de ressources minières reconnues sur lesquelles peut se baser son développement industriel. Aussi, l'essentiel des matières locales provient-il de l'agriculture.

L'approvisionnement d'un pays en sources d'énergie abondantes et bon marché est un facteur essentiel du développement économique et social ; il a un impact important sur les conditions d'industrialisation. Or à l'heure actuelle la Haute-Volta n'utilise que deux (2) sources d'énergie, à savoir le bois de chauffe et les hydrocarbures. Aussi comprend-t-on aisément les problèmes que connaît la Haute-Volta si l'on sait que tous les besoins en hydrocarbures sont satisfaits grâce aux importations.

Quant aux ressources humaines, elles sont abondantes et variées. Seuls quelques problèmes se situent au niveau des cadres supérieurs, encore que là aussi de grands efforts ont été déployés.

Un autre problème est représenté par le marché national qui constitue un facteur limitant du développement industriel en Haute-Volta. Le pays compte environ six millions et demi d'habitants dont la majorité dispose de revenus très faibles. Il en résulte que de nombreuses industries ne peuvent être intéressantes que dans le cadre du marché sous-régional de la CEAO notamment.

III. Les problèmes financiers

Le financement, qui constitue l'élément moteur du développement industriel, est presque exclusivement d'origine extérieure en Haute-Volta. Il en résulte que l'industrialisation est financée selon les objectifs que les financiers étrangers se sont fixés.

Cette situation s'explique en partie par :

1°/ La faiblesse de l'épargne :

La faiblesse des revenus explique dans une grande mesure la faiblesse de l'épargne locale. La propension à épargner est très faible en Haute-Volta ce qui ne permet pas une mobilisation suffisante de ressources pour financer de grands projets.

A cela il faut ajouter qu'en milieu rural, où vivent 90 % de la population, l'épargne est plutôt en nature et l'on connaît une forte thésaurisation. Le problème est de sensibiliser les masses pour permettre une épargne monétaire suffisante.

2°/ Le manque d'organismes financiers appropriés

Les organismes financiers en Haute-Volta ne financent que la réalisation des projets. Or pour beaucoup de projets il faut d'abord procéder aux études de préfactibilité, puis de factibilité. Les différentes études nécessitent justement des fonds qui ne sont pas toujours disponibles.

Tout cela a comme résultat le tableau ci-dessous qui concerne 25 entreprises choisies dans le tas :

Répartition du capital social (6)

Montant du capital social en F.CFA	Nombre d'entreprises	Part de l'Etat et des privés voltaïques %	Part des privés étrangers en %
inférieur à 50000000	12	55,27	44,73
de 50 à 200 000 000	6	58,1	41,9
plus de 200 000 000	7	56	44

Comme on le constate, 43 % en moyenne du capital social est détenu par des étrangers ce qui est très significatif. De plus on notera que certaines participations de l'Etat sont financées sur des fonds extérieurs prêtés à la Haute-Volta.

Ainsi d'une manière générale l'industrialisation en Haute-Volta est confrontée à des problèmes multiples et épineux qui expliquent dans une certaine mesure, les principales orientations de la politique industrielle du pays.

3ème partie : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

I) La Politique industrielle pendant la période coloniale

La période coloniale s'est surtout caractérisée sur le plan industriel par l'absence totale d'une politique industrielle. Le colonisateur, loin de se préoccuper de l'avenir du pays a surtout implanté quelques unités de production dans le but de servir sa cause. Ainsi sous l'impulsion de l'Eglise catholique naissent les premières petites unités industrielles de briquetterie et de menuiserie dont les produits devaient servir à la construction des églises et à leur équipement en meubles. Avec l'arrivée de la 2è guerre mondiale le règne de l'insécurité en Europe amènerait l'implantation de certaines unités de productions industrielles dans les colonies et c'était le cas des huileries et de petits ateliers textiles en Haute-Volta. Mais de façon générale, l'absence d'une politique industrielle, consciemment conçue de façon à surmonter les nombreux obstacles spécifiques du territoire, a lourdement marqué cette période coloniale si bien qu'à l'indépendance la Haute-Volta s'est retrouvée sans un héritage industriel contrairement à certaines autres colonies françaises.

II) La Politique industrielle après l'indépendance

Depuis l'indépendance la Haute-Volta vise surtout à consolider l'indépendance économique du pays, à améliorer la balance commerciale, à créer des emplois et à réduire au maximum les effets de la détérioration des termes de l'échange.

Pour ce faire plusieurs orientations plus ou moins complémentaires seront suivies :

1°) La politique de substitution aux importations

L'Etat encouragera l'implantation d'unités de production pour les produits manufacturés de grande consommation jusque là importés. Cela permet au pays de jouir d'une certaine indépendance vis-à-vis de l'extérieur pour des produits de grande importance. Cette politique qui se solde souvent par un effet négatif sur la balance commerciale en ce sens que les matières premières sont souvent importées, contribue cependant à la création d'emplois et de la valeur ajoutée.

2°) La politique de la valorisation des ressources locales

Afin de lutter contre la détérioration des termes de l'échange dont la conséquence immédiate est le découragement des producteurs nationaux des ressources locales exportées jusque là comme matières premières, l'Etat favorisera l'implantation sur place d'unités industrielles de transformations de ces matières locales. Cette politique contribuera à l'amélioration de la balance commerciale, relancera la production nationale des ressources locales et permettra la création de plusieurs emplois et de la valeur ajoutée.

L'Etat investira dans certains secteurs clés de l'économie nationale comme le cuir, le textile, la canne à sucre... et le revenu des paysans s'en trouvera amélioré. Cependant le succès de cette politique se voit souvent limité par les aléas climatiques qui perturbent la production des matières premières.

3°) La politique de l'exportation

Le souci constant d'équilibrer la balance commerciale sinon de l'améliorer, a amené les opérateurs économiques à s'orienter aussi vers une politique qui repose sur l'exploitation des bonnes conditions de production qu'on peut rencontrer dans le pays. Ainsi on misera surtout sur les matières disponibles, sur la disponibilité de la main-d'oeuvre bon marché et sur la fiscalité légère ; ce qui permettra de fabriquer des produits compétitifs sur le plan extérieur du moins du point de vue coût de production.

Ainsi aussitôt après l'indépendance, les principales orientations de la politique industrielle du pays seront précisées et leurs objectifs tendront à réduire la dépendance économique du pays, à améliorer l'état de la balance commerciale et à assurer le plein emploi.

Mais le problème du développement industriel ne réside pas seulement sur la conception d'une politique d'industrialisation bien pensée mais aussi et surtout sur les moyens mis en oeuvre pour l'exécution de cette politique.

Quelle a donc été, jusqu'à ce jour, la situation de ces moyens en Haute-Volta ?

III) Les moyens de la politique industrielle

1°) Les moyens institutionnels

Sur le plan des institutions, on peut distinguer :

- la Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat créée en 1965 et chargée de toutes questions relatives au développement industriel et à la promotion industrielle et artisanale.
- cette Direction est assistée depuis 1970 par l'Office de Promotion des Entreprises Voltaïques dont le rôle est d'assister financièrement et techniquement les entreprises voltaïques.
- la Banque Nationale de Développement dont la vocation est d'aider au financement des projets industriels.
- La Caisse Nationale de Dépôts et des Investissements créée en 1975, qui oeuvre dans le sens de promouvoir la participation des nationaux dans l'effort d'industrialisation.

2°) Les moyens humains

Au niveau des emplois ne nécessitant pas de qualifications particulières, aucun problème de disponibilité de main-d'oeuvre ne se pose. Il y a même à ce niveau un problème de chômage à résoudre qui explique l'orientation de la politique industrielle vers les projets à haute intensité de main-d'oeuvre. Au niveau de l'encadrement moyen, l'intensification de la formation technique a permis d'opérer assez rapidement la voltaïsation des cadres.

Quant à l'encadrement supérieur, l'évolution de la voltaïsation des cadres est très lente non pas par manque de cadres nationaux, mais par le fait que les partenaires étrangers ont souvent imposé des cadres expatriés dans la réalisation des projets.

3°) Les moyens techniques

L'équipement industriel est en totalité importé et son choix échappe souvent au contrôle des nationaux. Il reste, pour la plupart des cas, lié à l'origine des sources de financement des projets.

4°) Les moyens financiers

Ils constituent le plus gros handicap à l'industrialisation du pays car devant l'insuffisance des ressources propres, la Haute-Volta est obligée d'avoir recours à des sources de financement extérieures avec comme conséquence, l'impossibilité d'appliquer comme elle l'entend, sa politique d'industrialisation. La politique d'encouragement à l'épargne locale suivie pour remédier à cette situation ne donne que des résultats très modestes.

5°) Le marché et la politique des prix

Le marché voltaïque qui compte près de six millions et demi de consommateurs aux pouvoirs d'achats très diversifiés, devrait, sans problème, pouvoir absorber les produits manufacturés locaux dont la gamme est encore faible et les quantités produites assez limitées. Or, force est de constater que certains produits éprouvent des difficultés à s'écouler sur le marché local. Les raisons sont assez diverses et vont de la qualité limitée de ces produits à la pratique du dumping international en passant par la fraude et les complexes psychologiques des consommateurs. Une politique nationale de consommation est nécessaire pour redresser cette situation et encourager la production nationale. Cette politique devra s'appuyer en grande partie sur le contrôle des prix des produits manufacturés et mieux sur une protection de ces produits à savoir jouer sur les différentes taxes à l'importation pour aligner le prix de vente des produits importés au même niveau que ceux des produits locaux. Cette pratique ne sera cependant tolérée que si les produits nationaux présentent les garanties et qualités suffisantes pour accrocher la confiance du consommateur. On comprend donc qu'une certaine rigueur dans le contrôle de la qualité et des normes des produits manufacturés devra accompagner cette politique de protection.

IV) : Les perspectives

Ainsi comme on le constate, les moyens mis en jeu dans l'application de la politique industrielle souffrent de certaines insuffisances si bien que certains réaménagements sont nécessaires dans le cadre des perspectives de cette politique. D'une façon générale, la stratégie future en matière d'industrialisation devra viser un développement industriel intégré et auto-entretenu.

Pour ce faire l'accent doit être mis sur :

1°) Le développement industriel du milieu rural

La réalisation de petits projets industriels décentralisés de transformation des matières premières locales permettra d'intégrer le monde rural au processus du développement. Ces réalisations devront se faire sur la base de l'adaptation des technologies locales existant à l'état artisanal en vue de les rendre industriellement exploitables, ce qui fera franchir un grand pas au développement industriel du pays. En effet l'équipement jusque là importé pourrait alors être fabriqué sur place par nos artisans pourvu que ceux-ci reçoivent une formation complémentaire appropriée. En plus ces technologies sont simples et utilisent beaucoup de main-d'oeuvre.

2°) La participation financière des voltaïques dans l'effort d'industrialisation.

La politique de l'épargne devra être poursuivie et les prises de participation des nationaux dans les capitaux des sociétés devront être encouragées, ce qui permettra au pays de résoudre, ne serait-ce que partiellement, le problème du financement de nos projets. Le résultat à ce niveau dépendra non seulement d'une certaine éducation des hommes d'affaires voltaïques dans le sens de leur faire percevoir l'utilité des investissements rentables à longue échéance, mais aussi de la gestion rigoureuse et sans fraude de nos unités industrielles qui devront permettre aux investisseurs d'être encouragés par les récompenses escomptées.

3°) L'exploitation minière

. Le problème du financement des projets industriels ne peut se résoudre valablement que dans le cadre de l'exploitation de nos mines permettant de dégager d'importants moyens de financement. Il faut donc rechercher les voies et moyens conduisant à ces fins.

4°) La recherche de sources d'énergies nouvelles

Les recherches sur les énergies peu coûteuses telles que l'énergie solaire, l'énergie hydro-électrique et l'énergie biochimique, devront être poursuivies en vue de résoudre le problème énergétique.

5°) L'approvisionnement en eau

La construction de retenues d'eau en des points stratégiques s'avère nécessaire non seulement pour aider à la réalisation de certains projets, mais aussi pour soutenir les activités agricoles et pastorales qui constituent la première source de nos matières premières industrielles.

4ème partie : LES CONDITIONS D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de sa politique de promotion des investissements en matière industrielle, le gouvernement voltaïque a mis sur place un arsenal de mesures incitatives très favorables aux personnes physiques ou morales désirant investir à titre individuel ou en participation avec l'Etat. Ces mesures sont contenues dans le Code des Investissements faisant l'objet de l'ordonnance n° 78/010/PRES du 3 mars 1978.

Ce code est de conception très libérale et constitue l'organe essentiel de la politique industrielle voltaïque, prévoyant ainsi :

- A) Un régime de droit commun offrant des garanties générales ;
- B) Pour les entreprises qualifiées de prioritaires deux types de régimes privilégiés :

- * Régime de l'agrément,

- * Régime de la convention d'établissements

Ils donnent droit à des garanties particulières, à des avantages fiscaux et douaniers et imposent certaines obligations.

I) Régime de Droit Commun

a) Dispositions générales

1. Garanties générales

- * des entreprises étrangères, leurs dirigeants et les salariés étrangers régulièrement établis ont les mêmes droits et sont traités de la même façon que les entreprises, investisseurs et travailleurs voltaïques.

- * Aucune mesure directe ou indirecte de nationalisation, d'expropriation, de dépossession ou de réquisition ne peut être prise sauf pour cause d'intérêt général et dans les formes prévues par la loi et après paiement d'une juste indemnité.
- * Sous réserve de la réglementation en vigueur, les sommes nécessaires pour rembourser les emprunts contractés à l'étranger, les dividendes distribués à des investisseurs étrangers, les fonds provenant de la cession de l'entreprise sont transférables dans les devises apportées au moment de la constitution de l'investissement.

L'investisseur en outre a la possibilité de transférer ses bénéficiaires.

2°) Article 8 du Code des Investissements, Ordonnance n° 78/C10/PRES du 3 mars 1978.

Dans le cadre des lois et règlements volontaires sont garanties aux personnes et entreprises régulièrement établies :

- * le droit de disposer librement de leurs biens et d'organiser à leur gré leurs entreprises.
- * la circulation des matières premières, matières consommables, produits finis et semi-finis et pièces de rechange.
- * le libre choix des fournisseurs et des prestataires de service
- * la liberté d'embauche et la liberté d'emploi.
- * la liberté commerciale
- * le libre accès aux sources des matières premières.

II) Les régimes privilégiés

a) Généralités

1. Bénéficiaires possibles

Les entreprises industrielles qui créent une activité nouvelle ou développent une activité existante dans le secteur considéré comme prioritaire c'est-à-dire correspondant aux objectifs fixés par le plan, peuvent bénéficier d'un régime privilégié.

La liste des secteurs prioritaires comprend à peu près toutes les activités industrielles et, en particulier, les matières de préparation ou de transformation des produits d'origine végétale ou animale et la fabrication ou le montage d'articles ou objets manufacturés de grande consommation.

2. Les critères pour l'attribution d'un régime privilégié

Les critères pris en considération lors de l'examen de la demande d'obtention d'un régime privilégié sont :

- * l'importance des investissements
- * la participation du projet à l'exécution du Plan de développement économique et social
- * la création d'emplois, la formation professionnelle et l'utilisation des cadres voltaïques
- * l'utilisation de matières premières, matières consommables, produits finis et semi-finis d'origine voltaïque
- * la participation de nationaux à la formation du capital
- * l'utilisation de matériel et de technique donnant toutes garanties
- * le siège social dans la République de la Haute-Volta.

3. Devoirs des entreprises prioritaires

Ces devoirs consistent en :

- * une bonne exploitation et gestion de l'entreprise
- * une utilisation prioritaire, à égalité de prix et de qualité des produits d'origine voltaïque
- * un emploi prioritaire, à égalité de compétences et de références professionnelles, de salariés voltaïques
- * une organisation de la formation professionnelle dans l'entreprise
- * une fourniture des renseignements statistiques demandés.
- * une présentation des documents comptables conformes à celle applicable en Haute-Volta.

Les entreprises peuvent bénéficier :

- * du concours des organismes de crédit public
- * d'une priorité pour obtenir les devises nécessaires à l'achat des biens indispensables pour la production
- * le cas échéant, d'une protection tarifaire ou de mesures de contingentement dans le cadre des engagements internationaux de la Haute-Volta
- * de l'exonération partielle et temporaire de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières, dans les conditions prévues par le Code des Investissements.

b) Régime de l'agrément

Il est accordé par décret et comporte trois degrés dénommés régimes A1, A2, A3. Le décret fixe les conditions d'application du régime de l'agrément accordé.

1. Régime A1

Sa durée ne peut dépasser 15 ans, éventuellement majorée de 2 ans pour tenir compte des délais d'installation.

Il garantit la stabilisation du régime fiscal tel qu'il existe à la date du décret d'agrément.

2. Régime A2.

Outre les garanties générales mentionnées ci-dessus, et la stabilité fiscale, il accorde les avantages suivants :

- * exonération des droits et taxes de douane, à l'exception de la taxe de statistique et de la taxe de péage, portant sur le matériel de production, les pièces de rechange de ce matériel et les matériaux de construction importés, à l'exception des véhicules automobiles, des liants hydrauliques, des peintures, du matériel de bureau et des climatiseurs.
- * exonération totale ou partielle, pendant 10ans au plus, des droits de douane, à l'exception de la taxe de statistique et de la taxe de péage, portant sur les matières premières, matières consommables, produits finis ou semi-finis utilisés dans la fabrication à l'exception des hydrocarbures et de leurs dérivés
- * exonération totale ou partielle de la taxe locale sur le chiffre d'affaires pendant les 5 premières exercices.

3. Régime A3

Ce régime est réservé aux entreprises travaillant principalement pour l'exportation. Il est semblable au régime A2 mais en plus :

- * les matières premières, matières consommables, produits finis ou semi-finis importés qui entrent dans la fabrication de produits ouvrés ou transformés puis, réexportés, sont totalement exonérés de droits et taxes d'entrée (sauf taxes de statistique et de péage), pendant toute la durée de l'agrément.
- * l'exonération partielle ou totale de la taxe locale sur le chiffre d'affaires peut être étendue à toute la durée de l'agrément pour la partie des produits ouvrés ou transformés puis réexportés.

o) Régime de la convention d'établissement (Régime AB ou régime conventionnel)

1. Bénéficiaires possibles

Les entreprises prioritaires d'une importance exceptionnelle pour le développement du pays peuvent passer une convention d'établissement avec le gouvernement. Les conditions à remplir par les entreprises pour être considérées comme prioritaires d'une importance exceptionnelle sont les suivantes :

- * investissements supérieurs à 100 millions F.CFA (fonds de roulement non compris)
- * utilisation de matières premières d'origine voltaïque, si elles existent en quantité et qualité suffisantes
- * création d'emploi à titre permanent pour au moins 50 salariés voltaïques.

2. Durée et forme de la convention

La convention ne peut être passée pour une durée supérieure à 25 ans, éventuellement majorée de 5 ans pour délai d'installation.

Elle est approuvée par une loi et stipule obligatoirement ses modalités d'application : durée, engagements de l'investisseur, garanties de l'État, avantages accordés, etc...

3. Engagements de l'investisseur

Outre les devises mentionnées plus haut, l'investisseur s'engage à réaliser un programme d'investissements, de production, d'emploi et de formation professionnelle et à pratiquer à l'exportation des prix commerciaux normaux.

Il s'engage à réinvestir au moins 20 % des bénéfices en Haute-Volta, soit par auto-financement dans l'entreprise pour accroître l'activité de celle-ci, soit par la prise de participations dans d'autres entreprises conventionnées.

4. Garanties

Elles concernent la liberté commerciale, la liberté de gestion, la liberté d'emploi, sous réserve des priorités mentionnées plus haut.

5. Avantages

Le régime fiscal de l'entreprise conventionnée peut comporter des exonérations partielles ou totales, temporaires ou permanentes, de certains impôts et taxes.

Il peut aussi modifier les taux de ces impôts ou leur substituer de nouveaux impôts. La stabilisation du régime fiscal pendant une période pouvant atteindre la durée de la convention est garantie.

III) Présentation et constitution du dossier de demande d'agrément à un régime du Code des Investissements

L'arrêté n° 00717/MCDIM/DELA du 3 mars 1978 fixe la composition du dossier de demande d'agrément à présenter par toute entreprise désirant bénéficier des régimes privilégiés du Code des Investissements.

Ce dossier doit être établi en 35 exemplaires et comporter 4 sous-dossiers : juridique, technique, financier, économique et social.

IV) Application du Code des Investissements

Elle est également définie par le décret n° 79/173/PRES/CODIM/MF du 3 mars 1978 et précise la composition de la Commission Nationale des Investissements avec comme président le Ministre chargé de l'industrie.

L'entreprise doit déposer le dossier de demande, présenté conformément aux dispositions de l'arrêté n° 00171/MCDIM/DDIA du 3 mars 1978 auprès du Ministre du Commerce, du Développement Industriel et des Mines.

Ce dossier est étudié par les membres de la Commission Nationale des Investissements qui se réunit dans un délai de 90 jours après le dépôt de la demande.

La Commission donne un avis motivé sur le dossier d'agrément et le régime qui lui semble le plus approprié, le procès-verbal de la réunion de la commission est transmis au Conseil des Ministres et l'admission au régime d'agrément est prononcée par décret. Si l'entreprise a demandé l'admission au régime conventionné un projet de convention est préparé par les services du Ministère chargé de l'industrie et soumis à la Commission Nationale des Investissements. A l'issue de l'étude par la Commission le texte retenu est transmis au Conseil des Ministres pour décision.

PROJET 1

1. Désignation du projet: Création d'une plantation centrale de tomates
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité:
600 tonnes de tomates/an
750 tonnes d'oignons/an
200 tonnes de maïs/an
50 tonnes de fèves de soya/an
4. Lieu d'implantation: Samandéni sur la Volta Noire
5. Coût estimatif:

442 millions de F CFA (2.2 millions de dollars) au total:

Défrichement 120 ha	60.000	dollars E.U.
Installations d'irrigation	285.000	dollars E.U.
Tracteurs et machines agricoles	120.000	dollars E.U.
Moyens de transport	80.000	dollars E.U.
Logement du personnel permanent	215.000	dollars E.U.
Batiments utilitaires et inventaires	195.000	dollars E.U.
Services publics	75.000	dollars E.U.
Imprévus et augmentation des prix	140.000	dollars E.U.
Frais assistance technique et personnel expatrié	1.000.000	dollars E.U.

6. Objectifs: Le projet vise à créer en Haute Volta une plantation centrale de tomates de 120 hectares dont les objectifs principaux sont les suivants: la fourniture de tomates à l'usine de jus de fruits "Savana" pour environ deux tiers de sa capacité totale; l'introduction de nouvelles cultures; l'amélioration des cultures existantes avec la recherche de méthodes de culture appropriées à l'usage local; l'extension de la vulgarisation; la formation sur le tas d'ouvriers horticoles; l'enseignement de la gestion d'un complexe horticole.

La culture principale de la plantation sera la tomate. Cette plante étant très sensible aux nématodes (parasites du sol ravageant les racines), on devra cultiver encore d'autres plantes. Les cultures de rotation suivantes sont prévues: oignons, maïs, fèves de soya, stylosanthes gracilis. Des cultures d'essai sont également prévues: ananas, papaye, grenadille.

L'irrigation, la rotation rigoureuse et l'augmentation de la production nécessiteront la formation du personnel spécialisé. La plantation centrale pourrait également servir de centre de formation sur le tas pour jardiniers.

Une fois la plantation centrale en pleine production, on pourra ajouter encore 20 hectares sans frais généraux supplémentaires, de sorte que la superficie totale sera de 140 hectares.

La plantation centrale sera réalisée en phases sur une période de 5 ans; ceci permettra d'éviter qu'on ne puisse disposer au moment voulu du personnel qualifié requis.

7. Justification: La mise en marche de l'usine de jus de fruit à Bobo-Dioulasso impose la nécessité d'assurer la fourniture de matières premières indispensable au fonctionnement de l'usine. Aussi la réussite du projet "Savana" dépendra de la disponibilité de matières premières en quantités suffisantes pour une production profitable.

En outre, la fondation d'une plantation centrale apportera d'autres possibilités pour le développement de l'agriculture, et ainsi de toute l'économie, en Haute-Volta. Telles que: l'extension de la vulgarisation; l'essai de nouvelles cultures et, en cas de réussite, leur propagation; l'enseignement de la gestion de grands complexes horticoles. Le projet correspond en outre à certains objectifs prioritaires du gouvernement: valorisation des ressources locales par leur transformation en produits industriels de substitution aux importations d'une part et pour l'exportation d'autre part; orientation de l'industrie vers la production de biens pour la satisfaction des besoins des masses dont la majorité est composée par le monde rural; l'amélioration de la balance commerciale.

Le projet se situe également dans l'un des secteurs prioritaires, celui des agro-industries: développement et transformation industrielle des produits agricoles et de l'élevage.

Parmi plusieurs sites possibles, le plus approprié semble être à présent aux environs de Samandéni sur la Volta Noire. Ce site est intéressant non seulement du point de vue horticole (caractéristiques du sol, etc.) et économique (usine à distance raisonnable), mais d'autant plus que la population locale est disposée à collaborer en fournissant les terrains requis.

8. Avantages: La création d'emplois est évidemment l'un des aspects importants du projet, en particulier pour le monde rural auquel il apportera un revenu supplémentaire d'autant plus que les cultures auront lieu en dehors de la saison agricole traditionnelle. La plantation centrale emploiera 45 personnes, dont 30 cadres et 15 ouvriers permanents, pour les travaux d'entretien des bâtiments et des cultures. En outre, la plantation pourra employer 300 ouvriers journaliers.

On pourra viser à une plus grande partie de la population rurale que jusqu'à présent et intéresser les paysans aux tomates et aux cultures nouvelles.

9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et /ou d'une assistance technique des pays participants pour l'exécution de ce projet. Une étude de factibilité existe, mais doit être réactualisée.

PROJET 2

1. Designation du projet: Implantation d'une unité de déshydratation d'oignons
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: à déterminer
4. Lieu d'implantation: à déterminer
5. Coût estimatif: Phase I: Etude de faisabilité: 75.000 dollars E.U.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité
6. Objectifs: Phase I: effectuer une étude de faisabilité portant sur le choix de l'emplacement les conditions optimales de production, l'établissement des spécifications des machines, etc.

Phase II: implanter une unité industrielle de déshydratation d'oignons dans un centre où la production agricole de la matière à traiter, répond au double critère quantitatif et qualitatif. Les opérations de traitement, de conditionnement et d'exportation devront être effectuées selon les normes de parfaite hygiène et de qualité supérieure.
7. Justification: La culture maraîchère en Haute-Volta est en pleine expansion. La production agricole des oignons qui croît chaque année peut d'avantage être développée, mais excédera la consommation du marché local et la présente exportation vers les pays voisins. La mise en pratique de la valorisation industrielle des matières premières agricoles peut s'appliquer avec satisfaction aux oignons.

L'installation de déshydratation des oignons a l'avantage d'être non seulement simple et économique mais aussi de servir pour la dessiccation d'autres produits tels que l'ail, les carottes, etc. Les oignons déshydratés sont très sollicités des consommateurs européens, d'où l'idée de les exporter vers l'Europe.

Production d'oignons en Haute-Volta en 1976: 11.472 tonnes.
8. Avantages: L'exploitation d'une unité industrielle de ce genre intensifie l'apport de devises pour le mieux-être de la balance commerciale. Le projet permettra de créer environ 50 emplois permanents.

9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 75.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique pour l'établissement d'une étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 3

1. Désignation du projet : Installation d'un complexe agro-industriel pour la production et la transformation du maïs en Haute-Volta
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 15.000 tonnes de maïs par an
4. Lieu d'implantation: Bobo -Dioulasso millions de dollars des Etats Unies
5. Coût estimatif: 5-279 millions de F CFA au total: 26,4
 - a) Production agricole 21,4
 - Défrichement, sous-solage, pistes 3,1
 - Batiments 1,8
 - Stockage et séchage du maïs 3,2
 - Equipements, mobiliers, vehicules 13,3
 - b) Production industrielle: 5,0
 - Terrain, batiments 1,6
 - Equipement, machines, mobiliers, vehicules 2,8
 - Autres coût d'investissements 0,6
6. Objectifs: Installation en Haute-Volta d'un complexe intégré pour la production et l'industrialisation du maïs (et du niébé, culture intercalaire)

L'installation d'une unité d'exploitation sur grandes surfaces doit être précédée d'une phase expérimentale d'une durée de 3 ans. Elle a pour but de: conduire les études topographiques et pédologiques nécessaires à la définition exacte du périmètre à mettre en valeur; mettre au point les techniques culturales et les techniques de mécanisation du maïs et du niébé; mettre au point les schémas de séchage et de conservation du maïs à la ferme; vérifier le choix de la localisation unités de production, en sélectionnant les meilleurs entre 6 sites proposés.

La réalisation à l'échelle industrielle aura une durée de 4 ans. Une usine sera installée pour la transformation du maïs en grits pour les * voltaïques et en farines pour l'alimentation humaine (consommation directe, biscuiteries, boulangeries)

* brasseries

7. Justification: La production totale de maïs en Haute Volta a été, en 1978, d'environ 98.000 tonnes et a nettement augmenté au cours de la dernière décennie. En 1979 l'augmentation a été d'environ 47% par rapport à 1972. Le maïs est la troisième céréale consommée dans le pays, représentant environ 10% de la production céréalière totale. La production de maïs est en grande partie destinée à l'autoconsommation. Le gouvernement voltaïque est décidé à développer la production céréalière du pays, celle du maïs en particulier.
- En 1980 une étude techno-économique a été élaborée sur la disponibilité des matières premières et les possibilités de développement de la production du maïs. Les caractéristiques et la demande du marché, les différentes possibilités de production au niveau agricole et industriel, la définition et la gamme de produits à élaborer, les caractéristiques générales des installations de traitement, l'évolution des coûts d'investissement et des programmes d'activités en vue de la réalisation du projet. L'étude a été préparée avec l'assistance de l'ONUDI et elle forme la base de ce projet.
8. Avantages: Le projet vise à atteindre les buts suivants:
- l'amélioration des conditions d'autosuffisance alimentaire de la Haute-Volta;
 - l'amélioration des conditions de l'exploitation et du traitement du produit maïs à travers une action de développement à l'échelle industrielle et la création de conditions nouvelles et plus vastes d'économie de marché;
 - l'effet d'extension des conditions techniques et économiques optimales pour la culture du maïs au niveau des agriculteurs visant à la réalisation des meilleures conditions d'approvisionnement du produit pour la consommation alimentaire directe;
 - la création d'emplois à un niveau qualifié;
 - la substitution des importations de produits transformés et l'exportation des mêmes produits dans les pays voisins.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 4

1. Désignation du projet: Installation d'une usine de fabrication de Malt en Haute-Volta (Malterie)
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 5.000 - 8.000 tonnes par an
4. Lieu d'implantation: à déterminer
5. Coût estimatif: Phase I: Etude de faisabilité - 75.000 dollars E.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité.
6. Objectifs: Le projet a pour but d'implanter en Haute-Volta une usine de fabrication de malt (malterie), utilisant une céréale locale: le sorgho. L'usine ainsi envisagée pourrait être installée à partir de 1985 avec une capacité de 5.000 tonnes par an, passant à 8.000 tonnes en 1990. Pour faciliter l'approvisionnement rapide et régulier de l'usine en matières premières (le sorgho), on pourrait concevoir la mise en exploitation d'un périmètre dont la superficie est à déterminer en vue de la culture du sorgho sur le lieu d'implantation de l'usine.
7. Justification: Le sorgho est l'une des principales céréales de la Haute-Volta et il est largement cultivé sur toute l'étendue du territoire. Le sorgho est aussi l'une des principales bases de l'alimentation humaine en Haute-Volta. Toutefois, des surplus suffisants peuvent être dégagés pour l'approvisionnement d'une usine de transformation de cette matière première. En outre l'une des principales politiques industrielles du Gouvernement est de valoriser au maximum les matières premières locales disponibles.

Il existe déjà un marché national suffisamment important pour absorber la production de la malterie. En effet, en 1990 l'industrie voltaïque de la bière consommera environ 15.000 tonnes de malt, actuellement importé en totalité. Des essais ont montré qu'il est possible d'utiliser jusqu'à 50% de malt de sorgho sans inconvénient pour la qualité de la bière produite.
8. Avantages: La réalisation de ce projet permettra l'amélioration de la balance commerciale avec la diminution des importations et aussi de créer des emplois.

9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 75.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 5

1. Désignation du projet: Installation de rizeries en Haute-Volta
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 80.000 - 120.000 tonnes par an
4. Lieu d'implantation: à déterminer (dans les zones de production de riz paddy - zone soudano-guinéenne et zone des vallées des Voltas)
5. Coût estimatif: Phase I: étude de faisabilité - 85.000 dollars E.U.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité.
6. Objectifs: Le projet vise à installer en Haute-Volta des unités industrielles pour la décortiquage du riz paddy. Ces unités devront être installées dans les zones de production du riz paddy. La production prévue est la suivante: 1985 - 80.000 tonnes, 1990 - 120.000 tonnes. Elle proviendra des zones irriguées pour la moitié, et pour le reste de la zone soudano-guinéenne, sauf 10.000 tonnes produites dans la zone d'aménagement des vallées des Voltas.

Il est estimé que dans les zones irriguées, où des moyens de culture mécanisés seront employés, la totalité du riz paddy produit sera décortiqué industriellement. En zone soudano-guinéenne, une proportion croissante du riz paddy sera traitée industriellement.

Ainsi on peut prévoir jusqu'à 1985 la création d'une rizerie de 15.000 tonnes en zone soudano-guinéenne et d'une rizerie de 30.000 tonnes (ou deux de 15.000 tonnes) dans les zones irriguées de production. Des unités de même capacité seront à installer entre 1985 et 1990. Au cours de cette seconde période, en fonction des résultats obtenus dans la zone des vallées des Voltas, une rizerie d'une capacité de 10.000 tonnes devra y être installée.

7. Justification: Le riz est depuis longtemps l'une des denrées principales pour l'alimentation humaine en Haute-Volta et la part de cette denrée augmente de plus en plus dans la consommation surtout dans les centres urbains dont la population s'accroît considérablement. La production du riz dans le pays augmente en conséquence et le décortiquage industriel s'avère de plus en plus nécessaire. En outre, le traitement industriel du riz paddy, en facilitant le travail du producteur (paysan), pourra certainement favoriser le développement de la culture du riz et contribuer ainsi à l'autosuffisance alimentaire du pays.

En Haute-Volta, il y a déjà des rizeries, mais d'une capacité largement insuffisante pour absorber la production de riz dans les années à venir. Toutefois on devra tenir compte de leur existence et prendre attache avec elles éventuellement.

8. Avantages: La réalisation du projet contribuera à l'autosuffisance alimentaire du pays, permettra l'amélioration de la balance commerciale et la valorisation des matières premières, et créera des emplois.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 85.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 6

1. Désignation du projet: Fabrication d'aliments pour gros bétail
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: à déterminer
4. Lieu d'implantation: à déterminer
5. Coût estimatif: Phase I: Etudes techno-économiques: 215.000 dollars E.W.
Phase II: à déterminer par les études techno-économiques
6. Objectifs:
 - a) l'implantation en Haute-Volta d'une usine de fabrication d'aliments pour gros bétail ou d'autres aliments si nécessaire, utilisables en saison sèche, à partir des sous-produits de la sucrerie, de la ménoterie, des brasseries ou de toutes autres matières intermédiaires locales;
 - b) l'installation d'un atelier de fabrication de blocs azotés supplémentés en produits médicamenteux;
 - c) le développement de l'agriculture et des élevages porcins comportant la production de poussins d'un pour. de poulets de chair et des oeufs de consommation.

Les études techno-économiques devront prendre en considération les points suivants: la détermination des zones appropriées pour l'implantation des unités industrielles, l'évaluation des besoins, le choix des sites, l'approvisionnement en matières premières, la formulation de la fabrication, la structure des installations, le coût des investissements, l'évaluation de la rentabilité, la formation et l'encadrement, la capacité et le programme de la production et le calendrier des réalisations de projet.

7. Justification: L'économie de la Haute-Volta repose essentiellement sur l'aviculture et l'élevage. Il en résulte l'impérieuse nécessité de développer le secteur de la fabrication d'aliments pour bétail qui connaît un taux de croissance encore très faible. La consommation prévue de 1990 pour les élevages de porcs et de volailles est d'environ 30.000 tonnes.

La Haute-Volta qui est l'un des pays de l'Afrique occidentale où le cheptel est le plus important, exporte déjà une quantité considérable de viande à destination des pays côtiers voisins. Ainsi ce secteur clé de l'économie mérite d'être encouragé et développé en particulier, à la suite de la destruction massive du bétail due à la grande

sécheresse des années 1973-1974. Le cheptel devra être rénové et accru: la qualité de la viande et des sous-produits de l'élevage doit être améliorée. D'autre part, l'industrie sucrière enregistre une expansion satisfaisante en Haute-Volta. Ces sous-produits peuvent être utilisés dans d'autres branches, notamment l'élevage.

8. **Avantages:** Le développement des productions animales permettra d'accroître les exportations dans ce secteur, ce qui aura l'avantage de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale du pays. D'autres suites favorables de la réalisation d'un tel projet seront l'amélioration du niveau de revenu des éleveurs et du monde rural, l'amélioration de la qualité de l'alimentation et la création des emplois.
9. **Remarque:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 215.000 dollars et/ou d'une assistance technique pour la réalisation des études techno-économiques. Si les résultats des études sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 7

1. Désignation du projet: Fabrication de beurre de karité
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité: 13.500 tonnes d'amandes par an
(= 5.500 tonnes de beurre brut par an)
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou (Kossodo)
5. Coût estimatif: 780 millions F CFA (= 3.900.000 dollars E.U.),
dont 100 millions F CFA (= 500.000 dollars E.U.)
pour assistance technique et formation des cadres.
6. Objectifs: La construction d'une série des unités de trituration et de presseoir d'amandes de karité pour la fabrication et la commercialisation de beurre de karité.

L'assistance technique requise aura deux fonctions principales: l'agencement et la mise en route du projet; la gestion administrative, technique et financière de l'usine.

En outre, trois types de formation sont requises: la formation pratique sur le tas à l'usine, la formation pratique à l'extérieur de l'usine (notamment dans d'autres unités semblables en fonctionnement), la formation permanente qui sera assurée à tous les travailleurs de l'usine quel que soit leur poste de travail.
7. Justification: La production annuelle voltaïque en amandes de karité oscille entre 35.000 et 50.000 tonnes, ainsi classant le pays aux premiers rangs des producteurs mondiaux. L'auto-consommation du beurre de karité (produit fabriqué artisanalement avec un rendement d'huile de 15%) avoisine les 8.500 tonnes par an. Avec un processus industriel, le rendement sera 3 fois plus élevé, assorti d'une qualité nettement supérieure et surtout beaucoup plus saine.

Pour le moment, la récolte est essentiellement exportée sous forme d'amandes. Une tonne d'amandes correspond à 400 kilos de beurre. L'installation d'une huilerie de karité marquera la prise en main par le pays de l'exploitation de ses ressources naturelles.
8. Avantages: La production de l'usine sera essentiellement exportée et permettra la création de 120 emplois.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 500.000 dollars et/ou d'assistance technique pour la réalisation des objectifs.

PROJET 8

1. Désignation du projet: Complexe Oléicole
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 50.000 tonnes de graines d'oléagineux par an
20.000 tonnes d'huile par an
4. Lieu d'implantation: Koupela, Fada N'Gourma (ORD^{*} de l'Est)
5. Coût estimatif:

Département élevage	984 millions de F CFA = 4.920.000 dollars E.U.
Département agricole	2.340 millions de F CFA = 11.700.000 dollars E.U.
Département matériel	2.640 millions de F CFA = 13.200.000 dollars E.U.
Département huilerie	6.600 millions de F CFA = 33.000.000 dollars E.U.

Investissements totaux 12.564 millions de F CFA = 62.820.000 dollars E.U.

6. Objectifs: Le complexe oléicole s'articulera autour de trois axes principaux:
 - le développement de la zone orientale du pays à l'aide de cultures sèches oléicoles (tournesols et arachides) à partir de fermes modernes et de petites exploitations familiales réparties aux alentours;
 - la valorisation de cette production à l'aide d'une huilerie;
 - l'intégration à cette production oléicole d'une production bovine à partir de cultures fourragères en assolement des plantes oléagineuses et à partir des tourteaux de l'huilerie.

L'approvisionnement du complexe oléicole sera assuré par dix fermes de 1000 hectares, qui seraient situées de préférence dans les O.R.D. de l'Est. Des études agronomiques de base définiront avec précision ces fermes.

Les fermes produiront 10.000 tonnes de graines d'oléagineux (tournesols et arachides), qui seront traités par une usine d'une capacité de 50.000 tonnes. L'approvisionnement complémentaire sera procuré par le paysanat local, qui sera mobilisé au projet à deux niveaux: par un prix indicatif de collecte et par des modalités de règlement au comptant.

*) ORD = Organisme Régional de Développement

L'huilerie aura une capacité de 20.000 tonnes par an. Ce sera un complexe agro-industriel assez complet, puisque le projet prévoit de la culture sèche de tournesols et d'arachides jusqu'à l'utilisation des tourteaux pour l'alimentation du bétail en passant par la production des huiles. Les coques de tournesol et d'arachide seront systématiquement réutilisées à des fins énergétiques.

7. Justification: La Haute-Volta a une production de graines d'oléagineux importante et surtout diversifiée (arachide, coton, sesame). A cela s'ajoute l'introduction actuelle spontanée du soja et celle très prometteuse du tournesol, plus particulièrement adapté au climat sec de certaines régions orientales de la Haute-Volta. Les essais menés à Kamboinsé ont été très prometteurs et ont montré en particulier que le tournesol était susceptible de s'adapter assez fréquents à des sols typiques peu profonds et gravillonnaires, donnant des rendements de 1.5 tonnes à 2.5 tonnes par hectare.

En 1978/79, le marché d'huile en Haute-Volta était comme suit: production d'huile coton par la seule huilerie voltaïque - 4.500 tonnes, importations (soja, palme, arachide) - 2.000 tonnes. Au moins 12.000 tonnes de beurre de karité, d'huile d'arachide non raffinée et de pâte d'arachide de facture artisanale sont aussi consommés, portant à 3 kg par an et par habitant la consommation voltaïque.

Les marchés internationaux des huiles sont continuellement en hausse. Les marchés des pays voisins constituent la cible commerciale principale. Nigéria, avec un niveau d'importation de 200.000 tonnes d'huiles fluides par an, apparaît comme le marché principal.

Avec l'intégration de la production bovine, le projet pourrait exporter la viande notamment au Nigéria et en Côte d'Ivoire qui en importent des quantités importantes en provenance de pays éloignés.

Une étude de faisabilité a été préparée en 1980.

8. Avantages: Le projet vise à supprimer les importations d'huile et rentre dans le cadre des priorités du plan de développement de la Haute-Volta à savoir la révalorisation des ressources locales et leur transformation sur place. Le projet va améliorer la balance commerciale et créera 600 emplois.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 9

1. Désignation du projet: Complexe Sucrier du Sourou
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 30 000 tonnes de sucre par an
4. Lieu d'implantation: Vallée du Sourou (Nord-Ouest)
5. Coût estimatif:

Investissements agricoles et irrigation	5.195 millions de F CFA = 25.975.000 dollars E.U.
Investissements industriels	13.791 millions de F CFA = 68.955.000 dollars E.U.
Investissements généraux	5.149 millions de F CFA = 25.745.000 dollars E.U.
Fonds de roulement	500 millions de F CFA = 2.500.000 dollars E.U.
Divers et imprévus	365 millions de F CFA = 1.825.000 dollars E.U.

Investissements totaux: 25.000 millions de F CFA = 125.000.000 dollars E.U.

6. Objectifs: Le projet vise à réaliser dans la vallée du Sourou un complexe sucrier qui occupera une superficie de 11.160 ha dont 8.000 ha seront consacrés à la culture de la canne. L'axe nord-sud du périmètre mesure 12 km, et l'axe Est-Ouest 9.3 km. Mais dans une première phase, seuls seront aménagés 3.000 ha environ.

L'usine aura une capacité annuelle de 30.000 tonnes de sucre raffiné en granulé (rendement 10%), extensible à 80.000 tonnes. La capacité de broyage sera de 2.000 tonnes de canne par jour, extensible à 2.700 tonnes par jour. La campagne sucrière se déroulera de novembre à mai (environ 196 jours de campagne).

Le complexe sucrier comprendra:

- le périmètre des cultures avec irrigation (2.500 ha à récolter);
- l'usine sucrerie - raffinérie avec ses dépendances habituelles;
- les constructions administratives et sociales;
- les habitations des cadres et les aménagements divers s'y rattachant;
- les infrastructures générales et ouvrages rendus nécessaire.

Production envisagée (en base sucre raffiné):

1ère campagne (800 ha)	: 6.400 tonnes
2ème campagne (2200 ha)	: 21.800 tonnes
3ème campagne (2500 ha)	: 27.500 tonnes
4ème campagne (2500 ha)	: 30.000 tonnes

Un renouvellement des plantations aura lieu chaque année sur une base de 300/400 ha à partir de la 5^{ème} repousse.

7. Justification: A partir de 1986, date de fonctionnement du complexe de Sourou, on attend une production voltaïque de sucre de 65.000 tonnes (30.000 tonnes de Sourou et 35.000 tonnes la SOSUHV., sucrerie en activité dans le sud-ouest du pays). En même temps on attend une consommation locale de 56.000 tonnes et des exportations dans les pays-membres de la CEAO de 9.000 tonnes.

La région du Sourou, restée jusqu'à là insuffisamment peuplée en raison de l'onchocercose, est devenue hospitalière grâce à la lutte engagée contre cette maladie depuis quelques années. Les terres riches de cette région peuvent à présent être rationnellement exploitées..

La réalisation du complexe sucrier contribuera à justifier la réalisation de certaines infrastructures dont il faut équiper le département de la Volta Noire afin de stimuler l'exploitation de ses potentialités notamment agricoles, et d'amorcer le désenclavement de la région. Le projet sucrier se situe également dans le cadre de la politique du gouvernement visant à l'auto-satisfaction alimentaire et le développement et transformation industrielle des produits agricoles.

8. Avantages: Sur le plan social, le projet créera 2.000 emplois permanents et permettra de limiter considérablement l'exode rural et favorisera par conséquent la fixation de la population.

9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique pour la réalisation de ce projet. Une étude de factibilité a été préparée en 1978.

PROJET 10

1. Désignation du projet: Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: à déterminer
4. Lieu d'implantation: à déterminer
5. Coût estimatif: Phase I: Etude de faisabilité - 85.000 dollars E.U.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité
6. Objectifs: Le projet vise à implanter en Haute-Volta une ou plusieurs unités de transformation des résidus de l'industrie sucrière: mélasse, bagasse, etc.
7. Justification: En Haute-Volta, il existe actuellement une société sucrière en activité, la SO.SU.HV. (Société Sucrière de Haute-Volta) installée à Banfora dans le sud-ouest du pays, avec une capacité de 35.000 tonnes de sucre par an. L'entreprise dégage environ 12.000 à 15.000 tonnes de mélasse par an. La production de bagasse est de l'ordre de 120.000 tonnes par an. Cette quantité de bagasse est à l'heure actuelle entièrement utilisée comme combustible pour alimenter les chaudières de l'usine.

Il existe en projet un second complexe sucrier dans la vallée du Sourou dans le département de la Volta Noire (voir projet no.) avec une capacité prévue de 30.000 tonnes de sucre par an. Cette sucrerie pourra dégager 12.000 à 15.000 tonnes de mélasse par an et environ 120.000 tonnes de bagasse qu'il conviendra de valoriser industriellement.
8. Avantages: L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement voltaïque en matière d'industrialisation est de valoriser au maximum les ressources locales disponibles y compris les déchets industriels et agricoles. Le projet répond essentiellement à cette préoccupation.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 85.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 11

1. Désignation du projet: Etudes des calcaires dolomitiques de l'Ouest-Volta en vue de leur utilisation pour la production de chaux hautement hydraulique (ciment naturel)
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI)
3. Lieu d'implantation: Samandéni sur la Volta Noire
4. Capacité: à déterminer
5. Coût estimatif: 82 millions de F CFA (= 410.000 dollars E.U.)

6. Objectifs: Les travaux auront pour but de mener une étude de factibilité pour activer la création d'une cimenterie. Ils seront donc aussi précis que possible et axés sur le gisement de Samandéni.

Les activités du projet devront couvrir les sujets suivants:

1. Etudes topographiques des zones contenant les occurrences dolomitiques;
 2. Etudes géologiques: levés géologiques d'ensemble avec interprétation structurale, levés de détail des zones calcaires quantitativement et qualitativement favorables, et reconnaissance des sites des produits de mélange (argiles, oxydes de fer);
 3. Sondages carottés et terrassements: tranchées et puits de contrôle avec prélèvement d'échantillons pour analyses et essais de traitement, et sondages carottés à maille régulière en vue du cubage exact du gisement;
 4. Etudes de laboratoire: analyses chimiques d'échantillons de terrassement et de carotte pour déterminer les pourcentages des éléments de composition, et essai de fabrication de ciment naturel;
 5. Etudes économiques: évaluation des besoins d'investissement en matières premières et en équipements pour le fonctionnement d'une cimenterie (matériels, eau, énergie, infrastructure de base, etc.)
7. Justification: La Haute-Volta importe environ 30.000 tonnes de ciment par an. Les produits de base entrant dans la fabrication du ciment sont le calcaire, les oxydes de fer et d'aluminium, et le gypse. Excepté ce dernier qu'il faudra importer, tous les autres existent dans la région de Samandéni en quantités importantes. En effet le calcaire dolomitique de Samandéni accuse environ 15 millions de tonnes.

Si l'on y ajoute les 3 millions de tonnes de calcaires dolomitiques du gîte de Souroukoudinga (à 30 km) et les 22 millions de tonnes de Dios (à 60 km), les réserves sont suffisantes pour près de 200 ans d'exploitation au rythme actuel de la consommation. La situation exceptionnelle du gisement de Samandéni sur une route bitumée à proximité de Bobo-Dioulasso, noeud ferroviaire, en fait une cible très favorable, notamment en ce qui concerne le transport.

L'évolution des techniques permet aujourd'hui la réalisation de ciment à partir de ce genre de calcaires dolomitiques. Si l'opération pouvait démarrer, elle permettrait à la population voltaïque de construire des habitations économiques. Il reste bien entendu que ce ciment ne peut être utilisé dans les ouvrages en contact permanent avec l'eau, tels que ponts, barrages, etc.

8. **Avantages:** La réalisation de ce projet permettra l'amélioration de la balance commerciale avec la diminution des importations et la création des emplois.
9. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 410.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation de ce projet. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 12

1. Désignation du projet: Formation du personnel nécessaire à la mine de Tambao et au projet de cimenterie
2. Sous le patronage de: Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisme - Office Général des Projets de Tambao
3. Coût estimatif: 151 millions de F CFA (- 755.000 dollars E.U.)
4. Objectifs:

Le projet a pour but d'obtenir des bourses d'études et de stages destinées à la formation du personnel nécessaire au bon fonctionnement de la mine de manganèse de Tambao et à la cimenterie à Ouagadougou

 - a) Mine de manganèse de Tambao:
 - 7 bourses de stages pour ingénieurs et personnel d'administration (ingénieur des mines, ingénieur géologue, ingénieur mécanicien, ingénieur électricien, chimiste, financier, administrateur) avec une durée de 6 mois de préférence dans une exploitation en carrière;
 - 8 bourses pour la formation de cadres moyens (niveau technicien supérieur: soudeur, technicien chimiste, contremaître électricité, contremaître mécanique, 2 contremaîtres mine, 2 contremaîtres traitement de minerai) pendant 2.5 ans (2 ans d'études dans une école) ou faculté et 6 mois de stages dans une carrière);
 - b) Cimenterie à Ouagadougou
 1. Centre de broyage et de clinker:
 - 4 bourses de stage pour cadres supérieurs (ingénieur électromécanicien, chimiste, administrateur, financier) pendant 6 mois dans un centre de broyage et de clinker;
 - 4 bourses pour cadres moyens (contremaître mécanique, contremaître électricité, 2 techniciens chimistes) pendant 2.5 ans (2 ans d'études dans une école ou faculté et 6 mois de stage dans une cimenterie ou dans un centre de broyage et de clinker);
 2. Cimenterie (exploitation des calcaires de Tin Hrassan et fabrication de clinker):
 - 2 bourses de stages pour cadres supérieurs (ingénieur géologue ou minier, ingénieur mécanicien) pendant 6 mois dans une carrière de calcaires à ciment;

- 3 bourses de formation pour cadres moyens (contremaître mines, contremaître électricité, contremaître mécanique) pendant 2.5 ans (2 ans d'études et 6 mois de stages dans une cimenterie).

5. Justification: Il existe dans le Nord-Est voltaïque un gisement de manganèse à Tambao et un gisement de calcaires à ciment à Tin Hrassan. Les études techniques et économiques sur ces gisements sont achevées et prouvent que les deux projets sont factibles et le démarrage des travaux est prévue en 1981/82. La construction rapide d'une usine de broyage de clinker est prévue à Ouagadougou, ainsi que la réalisation du projet cimentier à Ouagadougou en 2 étapes: la construction d'un centre de broyage et d'une usine de fabrication de clinker.

6. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 755.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique pour la réalisation du projet.

PROJET 13

1. Désignation du projet: Broyage et concassage de granite
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat.
3. Capacité: 40 m³/h de matériaux 0/40
30 m³/h de matériaux 0/25
4. Lieu d'implantation: Bobo-Dioulasso
5. Coût estimatif: 244 millions de F CFA (= 1.220.000 dollars E.U.) au total:
 - bâtiments 25.000 dollars E.U.
 - machines et équipement 455.000 dollars E.U.
 - matériel complémentaire 490.000 dollars E.U.
 - matériel roulant 200.000 dollars E.U.
 - frais premier établissement 50.000 dollars E.U.
6. Objectifs: Le projet vise à la création d'une unité de broyage et de concassage de granite. Compte tenu du caractère mobile de l'unité, ils ne sont pas prévus de bâtiments, mais la construction d'un hangar métallique pour l'entretien et les réparations, ainsi que pour la réalisation des travaux génie-civiles (rampe d'alimentation du primaire).

Une étude de factibilité a été préparée en 1980, qui est disponible
7. Justification: Il existe en Haute-Volta un marché potentiel pour l'utilisation des produits de granite comme la construction du chemin de fer Ouagadougou-Tambao et sa prolongation vers le Niger, les projets de bitumages des routes diverses, le développement de la construction des bâtiments, qui à la longue nécessitera des préfabriqués, etc. Le projet se propose d'aider à l'approvisionnement du marché voltaïque qui jusqu'à présent n'est fait que par une seule entreprise. A défaut d'un approvisionnement correct on a souvent fait recours à des matières traditionnelles qui ne répondent pas toujours aux normes de résistance exigée.
8. Avantages: Création de 60 emplois et valorisation des ressources locales disponibles.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 1.2 millions de dollars E.U. et/ou d'une assistance technique des pays participants. La deuxième tranche du projet pour la fabrication des préfabriqués pour la construction des bâtiments nécessitera également une aide financière de l'ordre de 1 million de dollars E.

Une assistance technique pour la formation du personnel sera également requise.

PROJET 14

1. Désignation du projet: Installation de deux fabriques de briques stabilisées
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 50 tonnes de briques par jour et par usine
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou et Bobo-Dioulasso
5. Coût estimatif: Phase I: Etude de faisabilité: 30 millions de F CFA = 150.000 dollars E.U.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité
6. Objectifs: Le projet vise à l'implantation en Haute-Volta de deux unités industrielles pour la fabrication de briques à partir des matériaux existants. Les produits à fabriquer sont, d'une part, des briques creuses de dimensions standard: 15 cm x 20 cm x 40 cm et 10 cm x 20 cm x 40 cm, et d'autre part, des produits spéciaux pour planchers, gaines de ventilation, etc. Les briques peuvent être fabriqués en utilisant un mixage argile - ciment (briques stabilisés). L'étude de faisabilité devra comprendre des analyses des matières premières et une étude de gisement retenu après l'analyse des échantillons.
7. Justification: L'activité de construction de bâtiments est en pleine expansion en Haute-Volta, particulièrement dans les zones urbaines. La brique est un matériel de construction de haute qualité, dont les matériaux nécessaires existent dans le pays. La demande pour les briques augmente sans cesse et la production de la seule briqueterie existante, la VOLBRICERAM, n'arrive pas à satisfaire cette demande.
8. Avantages: L'utilisation des matériaux locaux à des fins d'industrialisation correspond à l'une des politiques fondamentaux du pays, la valorisation industrielle des ressources locales disponibles. La création d'emplois et de valeur ajoutée sont autant d'avantages à ne pas négliger,
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 150.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation de l'étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation du projet.

PROJET 15

1. Désignation du projet: Usine de fabrication de panneaux de particules
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: à déterminer
4. Lieu d'implantation: à déterminer
5. Coût estimatif: Phase I: Etude de faisabilité - 50.000 dollars E.U.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité
6. Objectifs: Le projet vise à créer une nouvelle entreprise pour la fabrication de panneaux de particules. Une étude de factibilité est nécessaire, qui devra comporter quatre sous dossiers:
 - un sous-dossier économique et social pour montrer le lieu d'implantation, la valeur ajoutée par l'usine, sa répartition entre les différents agents économiques intervenant dans la production de l'usine et une étude de marché intérieur et extérieur approfondie;
 - un sous-dossier technique, qui doit comporter le type de machines, la technologie, la capacité de l'usine, sa consommation en eau et électricité et le nombre d'emplois fixe que l'usine permettra de créer;
 - un sous-dossier financier, qui comportera le niveau des investissements, leur mode de financement aux travaux d'intérêt les plus avantageux, les comptes d'exploitation et plan de trésorerie;
 - un sous-dossier juridique pour recommander une forme juridique particulière.
7. Justification: En Haute-Volta, les matériaux de construction doivent être importés en majorité; leurs prix n'ont aucune commune mesure avec le pouvoir d'achat de la population. Le prix du bois de menuiserie est très élevé parce que ce dernier est importé.

La Haute-Volta n'a guère de forêt. Les principales réserves forestières du pays sont situées en zone soudano-guinéenne, mais leur inventaire n'est pas terminé.

Pour adapter donc l'industrie à l'écologie, le problème du prix élevé de ces matériaux pourrait être levé en fabricant ces mêmes produits à partir des matières telles que les tiges de mil, de sorgho, de maïs, de riz et de paille en général dont les savanes regorgent.

Les panneaux de particules agglomérés auraient l'extrême avantage d'avoir les mêmes qualités que les meubles en bois tout en coûtant beaucoup moins cher.

8. **Avantages:** La réalisation de ce projet permettra l'amélioration de la balance commerciale avec la diminution des importations et aussi de créer des emplois.
9. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 50.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour la réalisation de ce projet.

PROJET 16

1. Désignation du projet: Fabrication de matériaux de construction et autres articles - Assistance à l'IVP (Industrie Voltaïque de Polyester)
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité: 19.000 articles par an
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou (Kossodo)
5. Coût estimatif: 151 millions de F CFA (= 755.000 dollars E.U.) au total, dont 76 millions de F CFA (= 380.000 dollars E.U.) ne sont pas procurés.
6. Objectifs: Le projet vise à la création d'une usine de moulage de fibres de verre, alliés à de la résine de polyester, dont l'objectif primaire serait la fabrication de modules, de toits pour habitation, des meubles, des matières de construction, de nombreux articles intéressant le secteur de l'agro-industrie (silos de stockage pour graines, tuyaux pour irrigation, hangars), des articles pour voirie (caneaux d'évacuation, panneaux lumineux), etc.
7. Justification: Depuis le mois de novembre 1978 une unité pilote (IVP) pour la fabrication des articles de polyester a été installée et fonctionne à titre expérimental dans le domaine industriel de l'OPEV à Ouagadougou (Kossodo). Les résultats enregistrés jusqu'ici sont encourageants et plusieurs articles ont fait l'objet de commandes, notamment: chaises, éviers, tables à manger, bacs à fleurs, articles sanitaires, modules, fauteuils, jouets d'enfants, casques pour cyclomoteurs et soldats, luminaires, panneaux lumineux, etc.

L'extension de l'IVP permettra de répondre avec rapidité aux opérations de secours en cas de sinistres (inondations, incendies), d'habiter les travailleurs itinérants, grâce aux modules d'habitation spécialement conçus et transportables, dont la fabrication peut se faire dans un délai assez court. L'IVP pourra fournir le marché en produit peu coûteux, mais de bonne qualité.

La source la plus proche de matières premières (fibres de verre, résines de polyester, etc.) est Abidjan en Côte d'Ivoire, où plusieurs fabricants européens de matières premières possèdent des réseaux de distribution.

Une étude de factibilité a été préparée en 1980, qui est disponible.

8. **Avantages:** Le projet créera 30 emplois. Une partie de la production sera exportée vers le pays voisins.

9. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 380.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique pour la réalisation du projet.

PROJET 17

1. Désignation du projet: Phosphatage de fond
2. Sous le patronage de:
 - a) Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI)
 - b) Ministère du Développement Rural - Direction des Services Agricoles
3. Capacité: à déterminer
4. Lieu d'implantation: Kodjari
5. Coût estimatif: Phase I: Etude de faisabilité: 45.000 dollars E.U.
Phase II: à déterminer par l'étude de faisabilité
6. Objectifs: Le projet vise à étudier en collaboration avec les services techniques voltaïques la possibilité de la mise en place d'une structure autonome pour l'extraction, le traitement et l'utilisation des phosphates naturels voltaïques.
L'étude aura pour but:
 - l'évolution de la consommation des engrais en Haute-Volta d'une manière générale;
 - l'élaboration d'un programme de production, de vente et de distribution des phosphates à l'intérieur du territoire national;
 - concevoir l'usine de broyage, ses capacités de production, son lieu d'implantation, etc.;
 - prévoir les moyens financiers logistiques nécessaires pour le fonctionnement de la dite structure qui pourrait bénéficier au départ d'une éventuelle subvention de démarrage.Si l'étude aboutissait, l'installation d'une petite unité d'exploitation des phosphates serait demandée.
7. Justification: La politique agricole du Gouvernement voltaïque, telle que définie dans tous ses plans de développement économique, repose essentiellement sur l'autosuffisance alimentaire, qui pourrait être atteinte par un accroissement de la production vivrière en utilisant des engrais tels que les phosphates.

Depuis 1973, le BUVOGMI, en collaboration avec d'autres services techniques étrangers tels que CDF ingénierie, filiale de charbonnages de France, et GTZ (Office de Coopération Technique Allemand), a entrepris des études sur des gisements de phosphates situés à l'Est du pays, particulièrement sur le gisement de Kodjari. Un programme expérimental d'utilisation des phosphates bruts a été réalisé dont les résultats sont plus que concluants.

8. **Avantages:** Le projet permettra à la Haute-Volta de pouvoir utiliser ses phosphates pour le développement de son secteur agricole tout en économisant des devises qui sont actuellement consacrées à l'importation d'engrais fabriqués.

9. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 45.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Si les résultats de cette étude sont concluants, une aide financière et/ou une assistance technique devrait être apportée par la suite pour l'installation d'une unité d'exploitation des phosphates.

PROJET 18

1. Désignation du projet: Usine pilote de pesticides
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 1 million litres de produits liquides par an, 600 tonnes de produits en poudre par an
4. Lieu d'implantation: Bobo-Dioulasso
5. Coût estimatif 159.5 millions de F.CFA (= 797.500 dollars E.U.) au total:
 - Terrains et Aménagement 5.000 dollars E.U.
 - Bâtiments et Génie Civil 480.000 dollars E.U.
 - Equipements et Machines 138.000 dollars E.U.
 - Matériaux de bureau et appareils de laboratoire 11.500 dollars E.U.
 - Parc automobile 68.000 dollars E.U.
 - Imprévus 70.000 dollars E.U.
 - Etudes supplémentaires 25.000 dollars E.U.
6. Objectifs: Création d'une usine pilote pour la formulation des pesticides pour les besoins spécifiques de Haute-Volta.

Les activités du projet devront couvrir les sujets suivants:

 - Construction du bâtiment;
 - fourniture, transport et montage des équipements et des matériaux;
 - assistance technique pour le démarrage de l'usine.

Des études de pré-faisabilité et de faisabilité ont été préparées avec l'assistance de l'ONUDI et sont disponibles.
7. Justification: L'économie de la Haute-Volta dépend étroitement de l'agriculture et on estime indispensable de développer l'utilisation des pesticides.

La demande totale de pesticides est de l'ordre de 500.000 litres de produits liquides et de 250 tonnes de produits en poudre par an. A présent, cette demande est satisfaite par des importations. La consommation est en train de se développer. Le surplus de la production envisagée pourrait être exporté vers les pays voisins.

Les pesticides en poudre seront composés de matières actives importées et de matières de charge. Comme ils existent des gisements de kaolin en Haute-Volta, dont certains affleurements et dont la composition

apparaît selon des expertises comme compatibles avec la plupart des insecticides, ce kaolin pourrait être utilisé à cet effet. La consommation de kaolin serait de l'ordre de 300 à 400 tonnes par an ce qui est trop faible pour envisager une exploitation permanente des gisements existants mais on pourrait pratiquer l'achat de kaolin au volume aux nationaux habitant à proximité des gisements. Les frais d'exploitation seraient de cette manière réduits au minimum.

L'unité de formulation d'insecticides liquides nécessitera l'utilisation des matériels très différents, qui devraient être identifiés par une étude supplémentaire.

8. Avantages: Le projet vise à atteindre les buts suivants:
- la substitution des importations et l'amélioration de la balance commerciale;
 - l'exploitation des matières premières disponibles;
 - la création d'environ 35 emplois.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 19

1. Désignation du projet: Fabrication de matériel de biogaz
2. Sous le patronage de: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technologique
3. Capacité: à déterminer
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou
5. Coût estimatif: 235 millions de F CFA (= 1.175.000 dollars E.U.)

6. Objectifs: Introduire la filière biogaz/compost en milieu rural afin de réduire la consommation de bois de feu et l'importation de produits pétrolier, et de maintenir la fertilité des sols et les rendements par apport aux sols d'une fumure organique. Il est prévu de mettre sur pied une structure de vulgarisation d'installations biogaz, de la démarrer et de la faire fonctionner.

Cette structure se présentera au mieux sous forme d'une institution nationale qui se chargera de centraliser et de coordonner les différentes opérations. Les activités d'un tel institut seront d'une ampleur industrielle sans toutefois s'orienter vers des buts particulièrement lucratifs. Elles peuvent se résumer à l'étude des sites d'implantation, la conception et le calcul des installations (suivant la disponibilité et la nature des déchets, et les besoins en énergie), la réalisation et le suivi des installations, ainsi que la production de matériel standardisé, adapté à l'utilisation du gaz.

Les activités du projet comprendront:

- information et sensibilisation en collaboration étroite avec le Ministère du Développement Rural par l'intermédiaire des organismes de développement;
- formation d'artisans par l'organisation de stages en collaboration avec le Centre National de perfectionnement des artisans ruraux;
- la mise sur pied avec le crédit agricole d'un système de prêt pour le financement des installations;
- la conception et le dimensionnement des installations, suivis de la construction, du démarrage et du fonctionnement, et la formation des clients au fonctionnement et à l'entretien.

7. Justification: La situation actuelle de la Haute-Volta est particulièrement caractérisée par une déforestation irréversible due à une sur-exploitation des ressources en combustibles ligneux, et par une disparition quasi totale de la couche fertile des sols, entraînant une baisse considérable des productions céréalières.

C'est essentiellement dans le but de réhabiliter le patrimoine forestier et de promouvoir les moyens les plus urgents d'assurer une autosuffisance alimentaire que les voltaïques ont mené des recherches sur l'adaptation de la technologie de production de biogaz et de compost aux conditions du pays.

A l'heure actuelle, une technique vulgarisable dans tous les milieux soudano-sahéliens est mise au point, et plusieurs installations démonstratives fonctionnent déjà de manière satisfaisante. Mais il reste à définir les voies et les moyens pour mettre cette méthode à la portée des utilisateurs potentiels. Le besoin le plus urgent serait la mise en place d'une structure de vulgarisation permettant la diffusion rapide et efficace d'une telle technique.

8. Avantages: La technologie du biogaz et son insertion à divers niveaux permettra la réorganisation de l'habitat par l'immobilisation et la centralisation du cheptel domestique et l'amélioration des conditions sanitaires, et aussi de freiner le nomadisme dont la persistance est en partie imputable au manque d'intégration de l'agriculture à l'élevage.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique des pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 20

1. Désignation du projet: Création d'une industrie solaire en Haute-Volta
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 3.000 m² de capteurs solaires par an
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou
5. Coût estimatif: 120 millions de F CFA (= 600.000 dollars E.U.)
6. Objectifs: Installation d'une usine pour la fabrication de capteurs solaires avec une capacité de production de 2 capteurs par moule d'un total journalier de 12 m².
7. Justification:

En ce qui concerne l'énergie, l'économie de la Haute-Volta dépend entièrement du marché extérieur. Le sous-sol voltaïque n'a pas encore révélé ni de charbon, ni de pétrole. La totalité de l'électricité est produite par des centrales thermiques.

En 1977, la consommation d'électricité était de 75 millions de kWh, en 1978 de 100 millions. Si l'expansion se maintient et on compte tenu des besoins engendrés par l'expansion démographique, la volonté d'élevation du niveau de vie et les efforts d'industrialisation, les besoins en 1985 seront de l'ordre de 200 millions de kWh.

Le Gouvernement voltaïque grâce à des contrats de recherches avec des pays amis d'une part intensifie la recherche pétrolière sur tout le territoire sans succès à ce jour et d'autre part a négocié d'importants contrats d'approvisionnement avec les principaux pays producteurs de pétrole. Quant à l'hydroélectricité, la construction d'un barrage est envisagée sur la Volta Noire, mais les crédits nécessaires n'ont pas été mis au jour. La taille des centrales de l'énergie nucléaire serait telle qu'une seule couvrirait les besoins électriques de l'ensemble des pays du Sahel, mais la longueur des lignes de distribution serait tel que le prix du kilowatt serait au moins le double du prix actuellement pratiqué.

Donc le besoin de recourir à d'autres sources d'énergie l'énergie solaire se confirme de plus en plus. La Haute-Volta de part de sa situation géographique aurait la chance de pouvoir profiter immédiatement de la mise au point technologique d'appareils solaires très performants, le pays disposant d'un gisement solaire exceptionnel sans rupture d'approvisionnement toute l'année.

Les recherches et enregistrements d'énergie solaire réalisés en Haute-Volta, ont montré que le mètre carré du sol voltaïque reçoit une énergie équivalente de 1800 à 2000² kWh/an, soit pour une superficie de 274 millions de m² un rayonnement annuel d'environ 450.000 milliards de kWh.

Une étude de faisabilité a été déjà préparée, mais doit être révisée.

8. Avantages: La réalisation d'un tel projet évitera de dévaster la forêt surtout aux alentours des villes, grandes consommatrices de bois de chauffage, et permettra de pallier à la pénurie du bois, de lutter contre la désertification galopante du pays et d'économiser des sources classiques d'énergie (comme le pétrole et le bois).

En outre le projet permettra l'amélioration de la balance commerciale et créera des emplois.

9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 600.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour la réalisation de ce projet.

*) ^{_____}
telle que

PROJET 21

1. Désignation du projet: Accumulateurs électriques pour automobiles et téléphones
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité: 25.000 à 35.000 batteries par an
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou
5. Coût estimatif: 246 millions de F CFA (= 1.230.000 dollars E.U.) au total:
 - terrain et bâtiments 450.000 dollars E.U.
 - équipement et matériaux 470.000 dollars E.U.
 - imprévus, frais de premier établissement 310.000 dollars E.U.
6. Objectifs: La création d'une nouvelle entreprise pour la production de différents accumulateurs pour automobiles et le réseau téléphonique. Avec une capacité installée de 40.000 à 50.000 batteries par an, on attend une production initiale de 15.000 batteries par an et une production finale de 25.000 à 35.000 batteries par an.
7. Justification: La demande totale des accumulateurs électriques en Haute-Volta est environ 30.000 pièces par an. Cette demande est actuellement satisfaite par des importations de l'Europe.

L'usine sera installée dans la zone industrielle de Ouagadougou, où une infrastructure satisfaisante est disponible.

Les matières premières pour l'assemblage des batteries sont à importer. On attend une exonération de droits fiscaux pour les matières premières.

Une étude de faisabilité a été préparée en 1979, qui est disponible.

Le projet appartient à un programme d'extension rurale à caractère social pour améliorer les communications.

Un tiers de la production envisagée pourra être exportée vers les pays voisins de la CEAO, deux tiers sont destinés pour la consommation locale.

8. Avantages:

Le projet créera 50 emplois; en outre, il permettra d'économiser de devises grâce au remplacement d'importations.

9. Demande:

Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 1.230.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 22

1. Désignation du projet: Etablissement d'une usine de fabrication de boîtes en fer blanc pour conserves alimentaires et produits industriels liquides
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 22 millions de pièces par an
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou
5. Coût estimatif: 349 millions de F CFA (= 1,745.000 dollars E.U.)
au total:
 - terrain et bâtiments 415.000 dollars E.U.
 - équipements et matériaux 1,205.000 dollars E.U.
 - moyens de transport et divers 125.000 dollars E.U.
6. Objectifs:

Établissement d'une usine de fabrication de quatre types de boîtes en fer blanc, de formats courants dans tous pays et de contenance et des dimensions standardisées sur le plan international: boîtes de 250 gr, de 400 gr, de 500 gr et de 1000 gr. Les boîtes serviront pour le conditionnement des conserves alimentaires (légumes, fruits, lait, viande; produits sec, liquides, pâteux, et en poudre).

La capacité de production sera de 22 millions de pièces par an: 3 millions de pièces - boîtes de 250 gr, 4 millions de pièces - boîtes de 400 gr, 10 millions de pièces - boîtes de 500 gr, 5 millions de pièces - boîtes de 1000 gr.

Pour une utilisation exclusivement industrielle, l'équipement de l'usine lui permettra de produire des récipients métalliques de grande et moyenne contenance (fûts, tambours, bidons, jerry cans, seaux coniques) destinés à la conservation et au transport des produits d'une usine à l'autre.
7. Justification: Il existe déjà un marché national suffisamment important pour justifier l'établissement d'une telle usine. En 1978, la consommation locale actuelle était environ 400.000 boîtes d'un kg par la conserverie UVOCAM et de petites quantités par la conserverie SAVANA. Jusqu'à 1983, on attend une consommation annuelle de 3.5 à 4 millions de boîtes par les deux conserveries.

L'installation de l'usine de fabrication des boîtes métalliques, constitue une pierre angulaire pour la réalisation et le développement d'autres industries alimentaires, des entreprises en cours de réalisation comme en projet.

Il n'ya pas de fabrications locales des boîtes en fer blanc; l'approvisionnement actuel est importé de la Côte d'Ivoire. La production de l'usine est destinée au marché local. La vente à l'exportation vers certains pays voisins comme le Niger, le Togo, etc. peut être envisagée, mais à condition que ces pays implantent chez eux des industries utilisatrices de boîtes en fer blanc.

Les matières premières sont à importer.

Une étude de faisabilité a été préparée, mais devrait être réactualisée.

8. Avantages: Le projet permettra de supprimer graduellement et par la suite complètement l'importation des emballages métalliques. Il contribuera à l'amélioration de la balance des paiements et créera 30 emplois.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 1.745.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 23

1. Désignation du projet: Fabrication d'articles de ménage en tôle galvanisée, en aluminium profilé et en tôle ondulée (extension de Voltaïque du Métal)
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques(OPEV)
3. Capacité: 215.000 articles par an
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou (Kossodo)
5. Coût estimatif: 208 millions de F CFA (= 1.040.000 dollars E.U.) dont 14 millions de F CFA (= 70.000 dollars E.U.) sont requis pour formation de cadres.
6. Objectifs: Extension de l'entreprise "Voltaïque du Métal" pour lui permettre une exploitation rentable. On attend la création d'un atelier bien équipé et organisé permettant de tenir un programme de production assurant la rentabilité de l'entreprise, et des cadres techniques bien formés, aptes à assurer la production tant du point de vue qualitatif que quantitatif.
7. Justification: Créée en 1976, la "Voltaïque du Métal" (VM) est la première entreprise industrielle installée sur le domaine industriel de Kossodo à Ouagadougou, avec l'assistance de l'ONUDI. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée dont le capital (5 millions de F CFA) est réparti à raison de 60% à un promoteur voltaïque privé et 40% à l'OPEV.

Réalisée sur la base des études et plans établis par le projet ONUDI, assistée lors de son installation et de son démarrage par plusieurs experts de l'ONUDI, le VM comporte deux lignes de production: une ligne d'articles en tôle galvanisée (seaux, arrosoirs, etc.), et une ligne d'articles en aluminium (marmites, bols, assiettes, etc.).

Dès le départ, la VM a rencontré des difficultés de production relatives tant à la qualité qu'à la quantité. En 1979, un ingénieur industriel avait été mis à la disposition de la VM pour 6 mois. Cet expert conclut que seulement l'apport d'équipement nouveau permettra à la VM de sortir de l'impasse actuelle. Une autre préoccupation pour la VM doit être la compétence du personnel.

Le financement de l'équipement et de l'assistance technique relatif à l'extension de la VM a été assuré.

8. Avantages: Création de 40 emplois.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 70.000 dollars E.U. ou d'une assistance technique par les pays participants pour la formation de techniciens de la "Voltaïque du Métal".

PROJET 24

1. Désignation du projet: Extension de la cartonnerie du PAPEC (Société Africaine de Production d'Articles en Papier et d'Emballages Carton)
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité 1.500 tonnes par an de carton
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou
5. Coût estimatif: 48.5 millions de F CFA (= 242.500 dollars E.U.)
6. Objectifs: L'objet principal de PAPEC, créée en 1974, est la production et la commercialisation d'articles en papier et de tous produits en carton. La papeterie est déjà en fonction, et comme deuxième phase PAPEC se propose d'établir une cartonnerie pour la fabrication des emballages en carton ondulé et éventuellement en carton ordinaire. Les caisses d'emballages seront réalisés à partir de rouleaux de papier importés, grâce à des opérations d'exécution simple telles que l'ondulation, le mitraillage, l'encochage, l'impression et l'agraffage. Presque la totalité de la production concernera des emballages à rabats communément appelés "caisses américaines".

La chaîne de production sera installée dans une partie de l'actuel bâtiment (958 m²), qui avait été prévue à cette fin. Les investissements nécessaires consisteront de l'acquisition des équipements (170.000 dollars) et de la construction d'un local annexe destiné à abriter le stock de matières premières et de produits (458 m²). La cartonnerie bénéficiant de structures déjà existantes, aucun autre investissement n'est prévu.

La présence d'un technicien expatrié est prévue pour une durée d'au moins 2 ans, qui procédera à la formation des ouvriers sur les tas et au contrôle technique de la production.
7. Justification: La création d'un certain nombre d'entreprises de biens de consommation a entraîné un grand besoin en carton pour l'emballage de ces produits. Etant donné qu'il n'y a aucune unité nationale produisant du carton d'emballage, l'importation de ce produit est devenue de plus en plus grande. Face à ce fait PAPEC se propose d'alimenter le marché national donc à parer aux importations massives de carton. A long terme elle vise à concurrencer des autres entreprises sur les marchés avoisinants.

8. Avantages: Création de 25 emplois et possibilités des exportations vers les pays voisins
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 242.500 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour le démarrage de la cartonnerie.

PROJET 25

1. Désignation du projet: Installation d'une usine de production d'emballage en carton ondulé
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité: 3.500 tonnes (= 5.850.000 m²) par an
4. Lieu d'implantation: Bobo-Dioulasso
5. Coût estimatif: 862 millions de F CFA (=4.300.000 dollars E.U.) au total:
 - terrain et bâtiments 1.600.000 dollars E.U.
 - équipement et matériels 2.000.000 dollars E.U.
 - capital d'exploitation 550.000 dollars E.U.
 - dépenses préopérationnelles 150.000 dollars E.U.
6. Objectifs: Établissement d'une usine de production d'emballage en carton ondulé d'une capacité de 5.850.000 m² par an. L'usine produira des cartons des types suivants: cartons à rabats (américains), cartons à fond (automatiques), enveloppes avec fermeture à rabats. Les dimensions prévues sont comprises entre: minimum 200 x 200 x 150 H (mm) et maximum 700 x 450 x 500 H (mm). Le carton ondulé sera fabriqué sur la base de papier kraft, de papier demi-chimique, de papier paille pour futing et de colle.
7. Justification: Le carton ondulé est utilisable pour l'emballage de la plupart des produits industriels et agricoles. Le projet diminuera le coût de l'importation de carton ondulé pour une production locale, dont la disponibilité est essentielle pour la vie et le développement des industries alimentaires et des entreprises de commercialisation des produits agricoles et maraîchers.

La consommation locale actuelle s'est montée à 1.013 tonnes en 1977, à 1.315 tonnes en 1978 et à 1.852 tonnes en 1979. 47% de l'approvisionnement sont importé de la France, 26% de la Côte d'Ivoire. On attend une augmentation de la consommation locale à 2.500 tonnes en 1982, à 2.700 tonnes en 1983, à 2.800 tonnes en 1984 et à 3.080 tonnes en 1985. La production sera destinée essentiellement au marché local, mais on peut attendre des exportations vers les pays voisins. Puisque la plupart des matières premières est à importer de l'étranger, la possibilité de transformer des déchets devrait être étudiée. Une étude de faisabilité a été préparée, qui est disponible.

8. Avantages: Le projet permettra la création de 25 emplois et contribuera à l'amélioration de la balance des paiements et au développement industriel de la région.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique par le pays participants pour la réalisation de ce projet.

PROJET 26

1. Désignation du projet: Fabrication semi-industrielle de récipients en verre
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Capacité: 5.000 tonnes par an
4. Lieu d'implantation: Bobo-Dioulasso
5. Coût estimatif:
 - Phase I: Evaluation des gisements: 19 millions de F CFA
(= 95.000 dollars E.U.)
 - Phase II: Etablissement de l'usine: 730 millions de F CFA
(= 3.650.000 dollars E.U.) au total:
 - terrain et bâtiments 750.000 dollars E.U.
 - matériaux et équipements 2.900.000 dollars E.U.
6. Objectifs: Le projet vise à l'installation d'une usine de récipients en verre à technologie intermédiaire. Elle comprendra cinq sorties de cueillage de verre aboutissant à une section automatique, trois sections semi-automatiques et une section artisanale. Chaque sortie de verre pourra être utilisée selon les besoins et les désirs. Cette unité couvrira les demandes de récipients en verre (bouteilles) et permettra de satisfaire un marché de verre pressé (saladiers, tasses, verres, cendriers, etc.). En outre, elle apportera grâce à une sortie du four prévue pour un travail artisanal, une créativité dans le domaine de la verrerie artistique. Le four de fusion sera alimenté au fuel lourd.

L'étude de factibilité, déjà effectuée par un expert de l'ONUDI, doit encore être complétée par une évaluation des gisements retenus en vue de déterminer l'importance quantitative du sable, qui est disponible en 2 sites dans la région de Bobo-Dioulasso. D'autre part, on devra mener des recherches sur l'homogénéité de la composition du gisement, et sur la disponibilité en quantités suffisantes des autres matières premières, comme la dolomie, le feldspath et le kaolin.
7. Justification: En 1978/79, le marché annuel des récipients en verre en Haute-Volta était de 2560 tonnes, actuellement importée en totalité. Le marché projeté pour l'année 1982 sera de 2875 tonnes de bouteilles, 58 tonnes de bocaux et 80 tonnes de flacons.

La situation dans le domaine des matières premières en Haute-Volta est satisfaisante bien que non connue dans sa totalité et encourageante pour l'implantation d'une industrie verrière. Deux sites de sable dans la région de Bobo-Dioulasso sont à retenir pour leur utilisation dans le mélange vitrifiable: l'un pour du verre blanc et mi-blanc, l'autre pour du verre vert.

L'implantation de l'usine pourra s'effectuer dans le domaine industriel de Bobo-Dioulasso, une localisation près des sources d'approvisionnement en matières premières, des voies de communication et des sources d'énergie. Les gisements connus de dolomie sont trop hétérogènes et très ferrugineux, mais l'assise dolomitique sur laquelle se trouve la région de Bobo devrait permettre de trouver des sites plus favorables.

8. **Avantages:** La réalisation du projet permettra l'amélioration de la balance commerciale et la valorisation de matières premières, et créera des emplois.
9. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour la réalisation du projet. Une assistance technique pour la formation du personnel sera également requise.

PROJET 27

1. Désignation du projet: Embouteillage d'eau de source
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité: 1 à 2.4 millions de bouteilles par an
4. Lieu d'implantation: Dinderesso (à proximité de Bobo-Dioulasso)
5. Coût estimatif: 250 millions de F CFA (= 1.250.000 dollars E.U.) au total:
 - terrain et bâtiments 375.000 dollars E.U.
 - équipement et matériels 435.000 dollars E.U.
 - assistance technique 200.000 dollars E.U.
 - imprévus 125.000 dollars E.U.
 - fonds de roulement 115.000 dollars E.U.
6. Objectifs: La création d'une nouvelle entreprise pour l'embouteillage d'eau de source. On envisage produire 1 million de bouteilles au départ pour atteindre 2.4 millions dans 8 à 10 ans. Les bouteilles de 1.5 litre seront fabriquées à partir de granules de PVC cristal.
7. Justification: Actuellement, l'eau de source qui est un produit de luxe en Haute-Volta est importée de France. Le temps qui s'écoule entre la commande et la livraison est d'environ 3 mois et les pertes encourues par le transport sont très importantes, d'où un prix très élevé (225 F CFA la bouteille en 1979) et l'importation par quelques spécialistes qui sont d'ailleurs très peu nombreux. Malgré ces facteurs défavorables, la demande s'accroît constamment: 820 tonnes en 1979, avec une augmentation de 10% par an. Quant aux motivations d'achat, les questions de santé semblent être la motivation principale des acheteurs.

En outre, on peut envisager l'exportation du produit vers les pays voisins (Mali, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire), dont la consommation annuelle est environ 10 millions de bouteilles d'eau par an.

L'eau sera embouteillée de la source principale de Dinderesso, la plus éloignée (450 mètres) des installations actuelles de l'Office Nationale des Eaux (ONE). Pour cela il faudra un système de captage à l'embouteillage parfaitement isolé de l'atmosphère. Une extrudeuse souffleuse fabriquera les bouteilles à partir de granules de PVC cristal, qui doivent être importés.

Une étude de faisabilité a été préparée en 1979, qui est disponible.

8. **Avantages:** Le projet répond aux besoins d'exploiter les ressources nationales, de les transformer sur place et d'économiser autant que possible des devises. En outre le projet créera 28 emplois.
9. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière de 1.250.000 dollars E.U. et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour la réalisation de ce projet. Alors que le contexte économique et social actuel du pays ne permet pas de trouver tous les techniciens nécessaires à l'aboutissement normal du projet, il apparaît judicieux de recevoir à une assistance technique afin d'assurer le démarrage du projet. La formation des cadres sera aussi requise.

PROJET 28

1. Désignation du projet: Fabrication de stylos à bille
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV)
3. Capacité: 2 millions pièces par an
4. Lieu d'implantation: Ouagadougou (Kossodo)
5. Coût estimatif: 68.6 millions de F CFA (- 343.000 dollars E.U.) au total:
 - Terrain, bâtiments 90.000 dollars E.U.
 - Machines et matériaux 182.000 dollars E.U.
 - Capital d'exploitation 48.000 dollars E.U.
 - Dépenses préopérationnelles 23.000 dollars E.U.
6. Objectifs: La création d'une nouvelle entreprise pour la fabrication de stylos à bille: simples avec une capacité de 2 millions pièces par an. Il est envisagé de fabriquer les corps, les têtes, les culots et les capuchons en matière plastique et d'importer les pointes à bille et l'encre.
7. Justification: En Haute-Volta, la demande totale des stylos à bille est plus de 2 millions pièces par an. Ce marché de plus connaît une croissance rapide étroitement liée à la scolarisation et au développement socio-économique du pays. A présent cette demande est satisfaite par des importations de l'Europe et de pays voisins. Il n'existe aucun producteur local de stylos à bille. Toutefois, la capacité restreinte du marché voltaïque ne permet pas l'installation des machines de haute capacité.

On pourra doubler la production, si on envisage des exportations vers les pays voisins (excepté la Côte d'Ivoire, où une telle usine est implantée).

Une étude de factibilité a été préparée en 1977, qui est disponible.
8. Avantage: Le projet créera environ 15 emplois et contribuera à l'amélioration de la balance commerciale avec la diminution des importations et la possibilité des exportations.
9. Demande: Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique pour la réalisation du projet.

PROJET 29

1. Désignation du projet: Création d'un centre de normalisation et de contrôle de qualité
2. Sous le patronage de: Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines - Direction du Développement Industriel et de l'Artisanat
3. Lieu d'implantation: Ouagadougou
4. Coût estimatif: a) Phase d'étude: 15 millions de F CFA (= 75.000 dollars E.U.)
b) Phase opérationnelle: 400 millions de F CFA (2 millions dollars E.U.)
(sauf modifications à cause de l'étude)
5. Objectifs: La création et la mise au point d'un centre de normalisation et de contrôle de qualité des produits industriels locaux ou importés. Le projet sera exécuté en deux phases:
 - a) phase d'étude: examen de l'état actuel de la normalisation et du contrôle de qualité dans le pays, évaluation des besoins du pays dans ce domaine, élaboration d'un système d'organisation de la normalisation, aide à l'application des textes imposant aux industriels un contrôle de leur production, classement par ordre de priorité des produits à contrôler, détermination des besoins en équipements d'essais de première nécessité, recensement des types d'essai à réaliser par ordre de complexité, spécification des documents ayant trait à la normalisation et au contrôle de qualité.
 - b) phase opérationnelle: établissement du centre de normalisation et de contrôle de qualité, qui doit comprendre les bâtiments, un laboratoire de contrôle doté des équipements adéquats, et un programme de formation d'ingénieurs normalisateurs, de laboratins, etc.
6. Justification: Bien que la Haute-Volta connaisse un essor industriel croissant, elle est à l'heure actuelle l'un des rares pays africains où la normalisation et le contrôle de qualité sont inexistants, faute de structures dotées de moyens adéquats.

Selon un décret du Gouvernement, la Direction du Développement Industriel devrait intervenir dans les domaines suivants: le contrôle de qualité des produits industriels avant leur mise en consommation, et la réglementation et la normalisation des produits industriels. Jusqu'à ce jour, cette tâche est rendue difficile faute de moyens matériels et humains. Pour pouvoir mener à bien cette tâche, on devrait disposer d'un personnel rompu aux méthodes de contrôle et d'outils adéquats de normalisation et de contrôle.

7. **Avantages:** Compte tenu de l'importance de la consommation des produits manufacturés locaux et importés, ce centre s'avère indispensable pour, non seulement, protéger le consommateur, mais aussi aider le producteur à atteindre une meilleure rentabilité de son unité et une meilleure qualité de ses produits.
8. **Demande:** Le Gouvernement voltaïque aurait besoin d'une aide financière et/ou d'une assistance technique par les pays participants pour la réalisation de ce projet.

